



PRÉFECTURE
DU TERRITOIRE
DE BELFORT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

B
**GRAND
BELFORT**

Évaluation du Contrat de Ville Unique et Global 2015 – 2020



Septembre 2022

L'évaluation du contrat de ville

Introduction

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a fixé les principes d'une nouvelle politique de la ville, définissant une nouvelle géographie prioritaire, fondée sur un critère unique de revenus, et le regroupement des enjeux sociaux et urbains au sein d'un même contrat, le Contrat de Ville Unique et Global (CVUG) 2015-2020.

L'instruction du 14 décembre 2021 prévoit une évaluation finale des contrats de ville à l'échelle de chaque territoire.

Validé le 02 février 2015, le CVUG du Grand Belfort repose sur une articulation autour des 3 piliers de la politique de la ville : Cohésion sociale, Développement économique et emploi, Cadre de vie et renouvellement urbain.

Chaque pilier est décliné en enjeux et objectifs stratégiques, et en fiches projets d'actions. Le contrat de ville recouvre également cinq axes transversaux : participation des habitants, jeunesse, égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, laïcité et valeurs de la République.

Les contrats de ville ont été prorogés au niveau national jusqu'au 31 décembre 2023.

Les 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville sont situés à Belfort et Offemont :

• **Bougenel – Mulhouse**

(1 255 habitants)

• **Dardel – La Méchelle**

(1 755 habitants)

• **Les Glacis du Château**

(1 926 habitants)

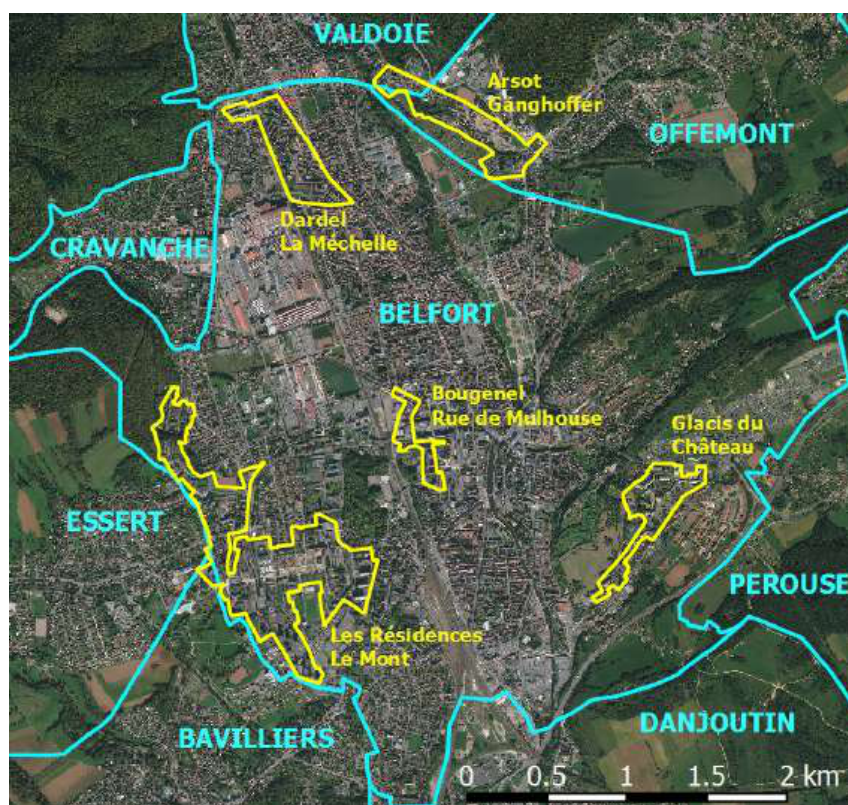
• **Résidences Le Mont**

(8 762 habitants)

• **Arsot – Ganghoffer**

(1 101 habitants)

Source : INSEE, Population municipale 2018





Étapes de la démarche évaluative

Des rencontres hebdomadaires entre les services du Grand Belfort et la Préfecture ont eu lieu pour élaborer conjointement l'évaluation.

La démarche est construite en s'appuyant sur :

- l'actualisation des connaissances du territoire et l'analyse des évolutions sur la durée du contrat de ville ;
- le programme d'actions du CVUG tenant compte des axes prioritaires et transversaux ;
- l'articulation entre interventions de droit commun et de la politique de la ville ;
- l'animation et l'implication des partenaires institutionnels et associatifs ;
- la coordination et la gouvernance du CVUG.

L'évaluation a été élaborée grâce à :

- des questionnaires aux signataires du contrat de ville ;
- des questionnaires aux structures ayant bénéficié des

financements politique de la ville ;

- un séminaire « évaluation » avec l'ensemble des acteurs précités sur les thématiques : emploi, cadre de vie, sport, accès aux droits et à la santé, culture et sécurité. (en annexe n° ... : liste des participants) ;
- l'élaboration des portraits de quartier par l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (Annexe 1).



ÉDITO

Raphaël Sodini

Préfet du Territoire de Belfort

La politique de la ville est une politique d'équité territoriale construite au profit des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Ces quartiers sont déterminés par le niveau de revenu des habitants : la politique de la ville s'adresse donc aux territoires où résident les plus pauvres de nos compatriotes, qui ont des besoins spécifiques en termes de services publics, d'habitat, de sécurité et d'emploi. Le contrat de ville unique et global trace un cap et dessine des objectifs permettant de répondre à ces besoins.

Avant d'engager un travail partenarial de rédaction d'un nouveau contrat de ville, qui conduira l'action de l'État, des collectivités territoriales et des associations au profit des QPV de Belfort et d'Offemont, il était nécessaire de se livrer à un exercice d'évaluation.

Cette évaluation, rédigée par les services de l'État et le Grand Belfort, en associant l'ensemble des associations financées au titre du contrat de ville, livre une vision intéressante et assez complète de la situation des QPV. Cet exercice a été pensé moins comme un suivi formel d'indicateurs que comme un partage de vision basé sur des

éléments objectifs. Ce choix assumé a été rendu nécessaire notamment par la violence de la crise sanitaire, qui, dans les QPV plus qu'ailleurs a faussé les trajectoires et rendu certains chiffres difficilement lisibles.

L'analyse des données, des sondages et la journée d'échanges tendent à montrer une amélioration fragile de la qualité de vie dans les QPV de Belfort et d'Offemont. Ces premiers résultats sont à porter au crédit des collectivités, qui ont œuvré au profit des quartiers, des services de l'État, qui y portent un engagement financier et humain important, des bailleurs, dont le rôle est essentiel, mais également d'une sphère associative particulièrement investie, que je souhaite ici remercier. Les modifications structurelles majeures du quartier des Résidences permises par l'ANRU y sont également pour une part.

Ce constat général ne doit pas masquer le fait que ces quartiers, pour la plupart des sujets, n'ont pas rattrapé les autres et sont toujours marqués par une pauvreté et un chômage important, mais aussi, par une réussite des enfants moindre. Aussi, la préfecture continuera à s'investir particulièrement pour la

sécurisation des QPV, notamment en poursuivant les opérations de lutte contre les points de deal et contre les rodéos urbains. Les services de l'État veilleront également à intensifier leur action en matière d'emploi et d'éducation. Ce souci se traduit d'ores et déjà par l'engagement de l'État dans la « cité de l'emploi » et la « cité éducative », et sera renforcé.

Ces politiques, tout comme l'ensemble des sujets portés par le contrat de ville, doivent se construire pour et avec les habitants, en étroite collaboration avec les associations du Grand Belfort et les collectivités locales.

Formons ensemble le vœu que le prochain contrat de ville qui verra le jour en 2024, et dont la géographie n'est pas connue, puisse tirer les enseignements de cette évaluation : être plus participatif, prévoir davantage de temps d'échanges et de travail partenarial, maintenir les efforts, et prévoir des indicateurs de suivi simples et clairs, permettant une lisibilité accrue et une réorientation rapide des actions en cas de difficulté.





ÉDITO

Damien Meslot
Président du Grand Belfort

Le contrat de ville unique et global signé le 11 mai 2015 arrive à échéance en 2023. Avant l'élaboration d'un nouveau contrat de ville en faveur des habitants des quartiers prioritaires de Belfort et d'Offemont, nous avons souhaité procéder à une évaluation des politiques menées et des résultats observés les années précédentes.

Malgré les restrictions sanitaires et les contraintes budgétaires, les collectivités ont su maintenir un engagement constant voire renforcé en faveur des quartiers prioritaires. Nous avons maintenu chaque année les enveloppes de crédits spécifiques en faveur de la politique de la ville, en complément du droit commun dont les Quartiers Politique de la Ville (QPV) bénéficient de la même façon que tous les quartiers de l'agglomération.

Je remercie l'ensemble des services, des partenaires, des associations, des habitants qui se sont investis pour faire vivre le contrat de ville et en réaliser l'évaluation. Cette évaluation révèle certes des fragilités économiques et sociales dans les

QPV, malgré les efforts entrepris, les indicateurs de fragilité sociale restent plus marqués dans les QPV. Cependant, les quartiers prioritaires disposent aussi de vrais atouts pour leurs habitants : des équipements publics de proximités, la proximité avec le reste de la ville, l'offre de transport, un habitat social réhabilité, des espaces verts et naturels de qualité, la sécurité et la tranquillité publique maintenues, une large proposition d'actions culturelles et sportives, une population jeune et dynamique... La situation des quartiers prioritaires belfortains est à bien des égards plus satisfaisante que dans d'autres agglomérations.

Pour le prochain contrat de ville, nous devons poursuivre les efforts engagés en faveur des habitants et du cadre de vie. La cité éducative et la cité de l'emploi qui viennent d'être engagées sont des dispositifs importants que nous souhaitons poursuivre dans la durée au service des habitants. L'éducation et l'emploi doivent rester deux priorités du prochain contrat de ville.

Pour le cadre de vie, nous continuons la transformation du quartier des Résidences avec nos partenaires, les démolitions des tours doivent laisser place à la construction d'un nouveau quartier avec un habitat diversifié à taille humaine. Les autres quartiers bénéficient aussi d'opérations d'amélioration de l'urbanisme et d'un investissement important des organismes HLM pour maintenir la qualité de l'offre résidentielle et réduire les consommations de chauffage.

Enfin, dans la perspective du prochain contrat de ville, il pourrait être opportun d'engager une redéfinition de la géographie prioritaire. Les difficultés économiques et sociales concernent d'autres quartiers de Belfort et de l'agglomération, au-delà des limites des QPV actuels. Le périmètre de la cité éducative comprend des établissements scolaires hors QPV dont les besoins éducatifs le justifiaient. Le périmètre du prochain contrat de ville pourrait suivre la même logique.



Sommaire

01 Point sur la situation des QPV du Grand Belfort
page 08

02 Gouvernance & moyens
page 10

03 Animation
page 13

04 Association des habitants & conseils citoyens
page 15

05 Sécurité & tranquillité publique
page 22

06 Cadre de vie & renouvellement urbain
page 26

07 Gestion urbaine & sociale de proximité
page 32

08 Culture

page 34

09 Sport & activité physique

page 40

10 Éducation

page 44

11 Santé & accès aux droits

page 48

12 Emploi

page 50

13 Dynamique associative

page 56



Annexes

jointes au document

01. Point sur la situation des QPV du Grand Belfort

« Portrait de ville » en synthèse

Dans le cadre de cette évaluation, l'agence d'urbanisme du Territoire de Belfort a mis à jour les « portraits de quartiers » déjà élaborés pour l'évaluation intermédiaire.

Ces documents, riches et détaillés, permettent, en quelques chiffres, de comprendre simplement la réalité de chaque QPV du Grand Belfort.

Ces portraits sont intégralement annexés au présent document (Annexe 1).

QUELQUES CHIFFRES

L'évolution du nombre d'habitants entre 2013 et 2018 :

• **Résidences Le Mont**

– 1 286 hab.

• **Les Glacis du Château**

– 504 hab.

• **Dardel – La Méchelle**

– 145 hab.

• **Bougenel – Mulhouse**

– 400 hab.

• **Arsot – Ganghoffer**

– 6 hab.

14 799

habitants dans les QPV du Grand Belfort en 2018

contre

17 140

habitants dans les QPV du Grand Belfort en 2013

soit

- 13,60 %

d'habitants dans les QPV du Grand Belfort

Évolution de la démographie des QPV

La baisse du nombre d'habitants des QPV entre 2013 et 2018 est frappante, elle concerne les quatre QPV de Belfort y compris ceux qui n'ont pas connu de programme de démolitions de logements sociaux.

Les habitants des QPV représentaient 32% des habitants de Belfort en

2013 (16% des habitants du Grand Belfort) contre 29% en 2018 (14% des habitants du Grand Belfort).

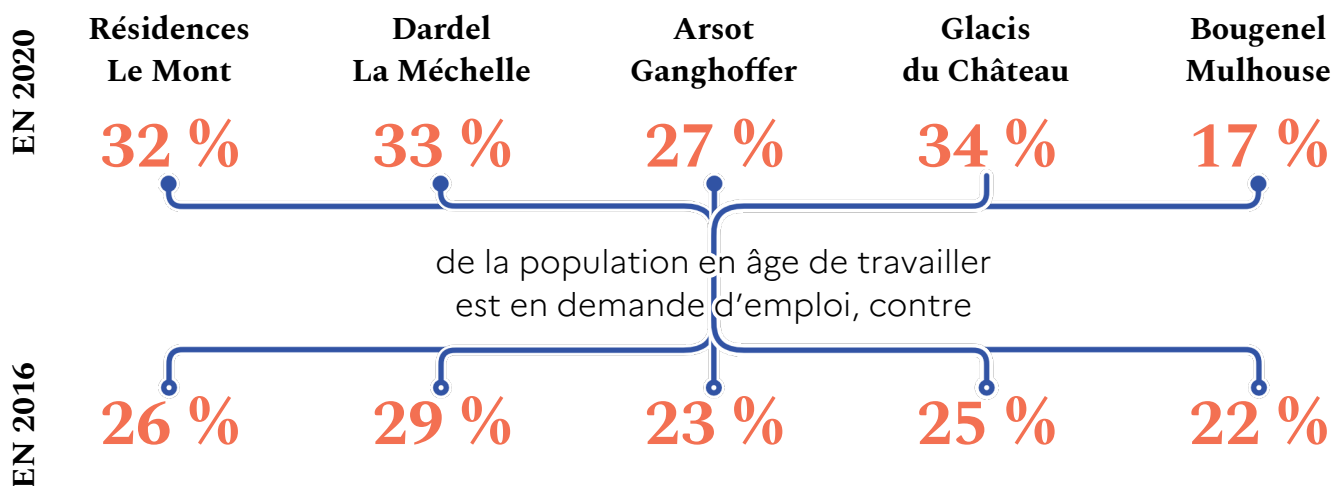
Entre 2013 et 2018, Belfort a perdu 3 242 habitants (dont 2 335 habitants de QPV). Ces chiffres traduisent une grande mobilité résidentielle au sein de la ville et de l'agglomération et des choix résidentiels

qui se font au détriment des QPV.

Ces dynamiques résidentielles internes à Belfort et au Grand Belfort conduisent également à une diffusion des ménages les plus précaires dans l'ensemble des quartiers, alors que la politique de la ville reste fondée sur une géographie prioritaire.



La demande d'emploi



L'évolution du taux de demande d'emploi entre 2016 et 2020 est contrastée selon les quartiers mais elle s'est globalement dégradée.

Toutefois cette situation peut aussi s'expliquer par des raisons macro-économiques ou propres au bassin d'emploi.

En effet dans le même temps, le pourcentage de demandeurs d'emploi est passé de 18 à 20% au sein de la population belfortaine et de 15 à 17% au sein de la population du Grand Belfort.

Le taux de pauvreté

	Résidences Le Mont	Glacis du Château	Dardel La Méchelle	Bougenel Mulhouse	Arsot Ganghoffer	Belfort	Grand Belfort
2012	45 %	56 %	39 %	34 %	42 %	25 %	17 %
2018	46 %	52 %	39 %	39 %	34 %	26 %	16 %

Les taux de pauvreté des QPV n'évolue pas sensiblement entre 2012 et 2018, à l'exception du quartier Arsot Ganghoffer qui a bénéficié de programmes immobiliers neufs dans le cadre de l'ANRU

et donc d'un renouvellement de population et l'arrivée d'habitants moins précaires. A l'inverse le quartier Bougenel-Mulhouse s'est paupérisé sur cette période.

02. Gouvernance & moyens

L'élaboration du CVUG

Après le vote de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'élaboration du contrat de ville unique et global a fait l'objet d'un travail partenarial important entre les services de l'État, les services de la Communauté de l'Agglo-

mération Belfortaine (qui deviendra le Grand Belfort en 2017) et les partenaires de la politique de la ville.

Trois groupes de travail, correspondant aux trois piliers du contrat (cohésion sociale, développement économique & emploi, renouvellement urbain & cadre de vie) se sont réunis régulièrement afin d'élaborer le document et le

programme d'actions. Cet important travail partenarial a abouti à la signature du contrat le 11 mai 2015.

Toutefois, l'expérience a montré qu'il a été difficile de maintenir dans la durée une dynamique de réunion de ces groupes de travail réunissant les partenaires institutionnels.

Les instances de gouvernance

Les instances de gouvernance, notamment le comité de pilotage, se sont réunies périodiquement et au minimum une fois par an. Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet et le Président du Grand Belfort. Des comités de pilotage ont été organisés aux dates suivantes : 8 mars 2017, 30 novembre 2017, 18 décembre 2018,

17 septembre 2019, 15 décembre 2020, 27 janvier 2022.

Ces réunions ont été précédées de réunion de la Task Force entre la direction générale des services du Grand Belfort et le secrétariat général de la Préfecture.

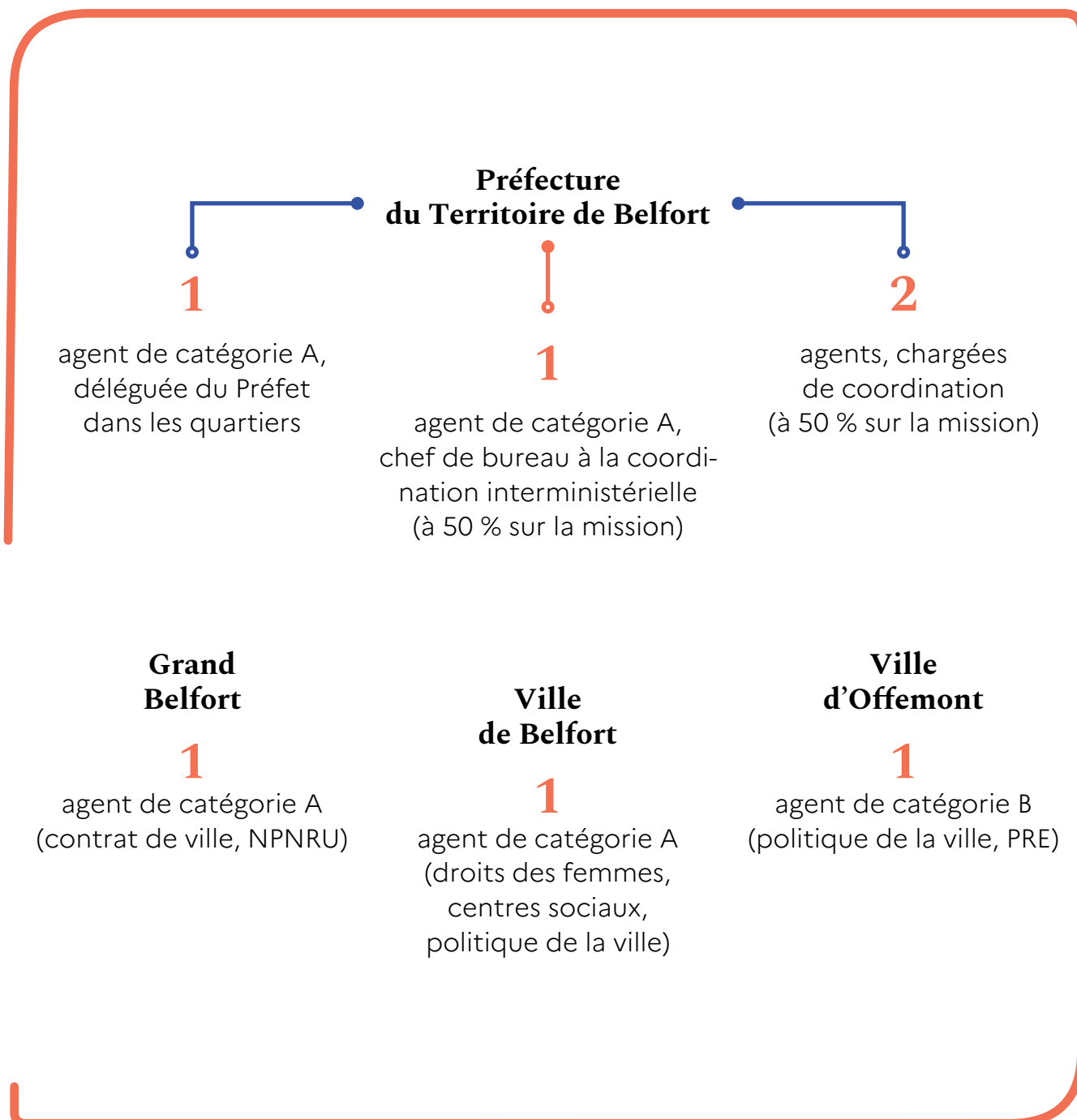
Au niveau administratif, des réunions régulières ont eu lieu entre les services de la Préfecture et du Grand Belfort, notamment pour

préparer les comités de pilotage, les programmations annuelles et les temps d'évaluation.

Un comité technique (auquel participent également les services de la Région depuis 2018) se réunit chaque année pour affiner les financements de chaque partenaire de l'appel à projets.



Ingénierie dédiée au contrat de ville



Le budget de l'État et des collectivités alloué spécifiquement au titre de la politique de la ville

Pour l'État, le budget « politique de la ville » est de près de **690 000 €/an**, complété par des financements spécifiques type « quartiers d'été », « cordées de la réussite »... mais également par des dispositifs innovants type « cité de l'emploi » (100 000 €/an entre 2019 et 2022) et « cité éducative » (300 000 €/an entre 2022 et 2025).

Ce budget est complété par des financements de divers ministères et destinés aux QPV (culture, santé...) et par des crédits au titre du Renouvellement Urbain, notamment dans le quartier des Résidences (8,5M€ de subventions ANRU et 4,5M€ de prêts bonifiés).

Pour la Ville de Belfort, le budget spécifique "politique de la ville" est de **80 000 € de subventions versées par an**, il est complété par la mobilisation du droit commun de l'intervention municipale et communautaire, renforcé au profit des QPV.

Ces financements de l'État et du Grand Belfort sont complétés par des financements spécifiques du Conseil Régional (enveloppe de 80 000 € par an), de la CAF, ainsi que par l'abattement de TFPB dont bénéficient les organismes HLM.

A savoir : Depuis 2018 la Ville de Belfort, la Région et la préfecture ont un appel à

projets « politique de la ville » commun. La préfecture utilise cependant la plateforme "Dauphin" pour recueillir et instruire ces projets, alors que la Ville et la Région utilisent leur propre mode de recueil.

Aussi, afin de simplifier le dépôt de demandes, les collectivités et l'État vont engager un travail pour un mode de dépôt unifié.



03. Animation

L'association des partenaires et des acteurs

Les partenaires et acteurs de terrains ont été associés régulièrement à l'animation du contrat de ville et lors de trois temps forts : son élaboration, l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale.

Les ateliers thématiques et partenariaux organisés les 5 et 6 novembre 2018 pour l'évaluation à mi-par-

cours puis le 6 mai 2022 pour la présente évaluation ont été très appréciés par les partenaires, institutionnels et associatifs, notamment en raison des temps d'échange qu'ils ont permis.

Le regret d'une trop faible fréquence de ces temps d'échange entre parte-

naires est apparu comme une faiblesse dans l'animation du contrat de ville.

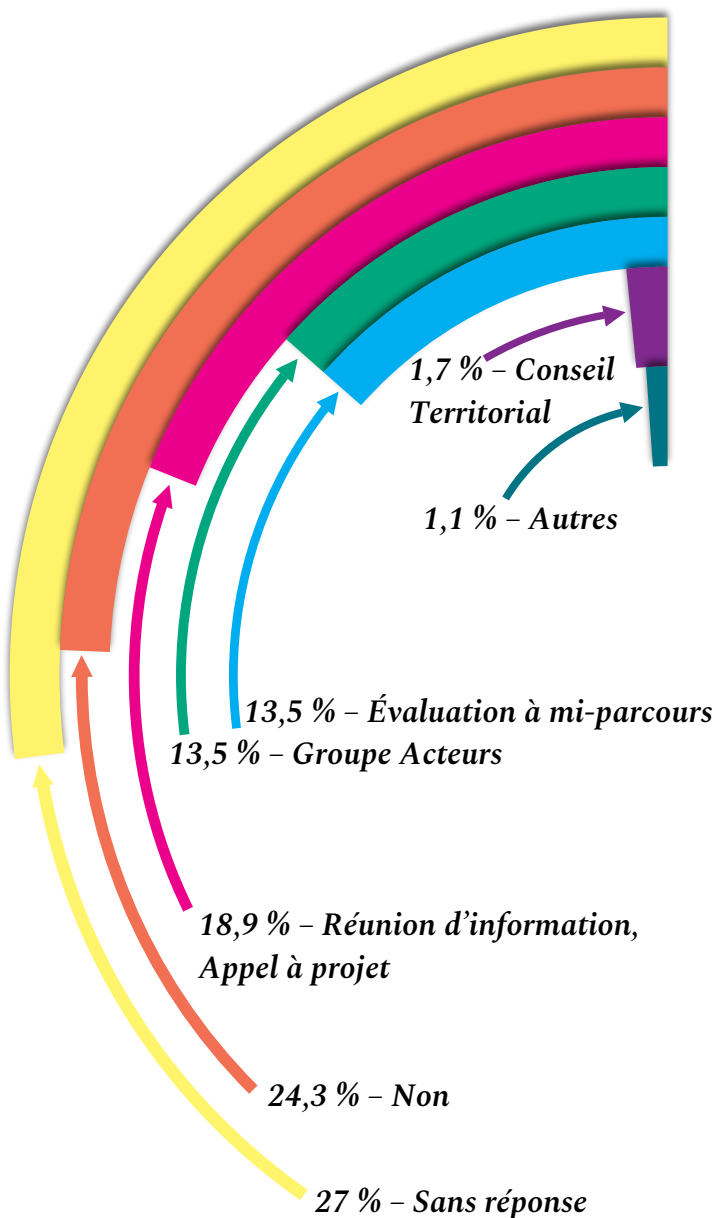
Le conseil territorial de la politique de la ville créé en 2021 a permis l'association de nombreux partenaires (plus largement que les instances de gouvernance). Il a été réuni le 4 mai et le 23 novembre 2021. Il s'agit d'un format qui a été apprécié par les partenaires et a permis une bonne diffusion des informations.

La Ville de Belfort a également initié à partir de 2015 des « groupes acteurs terrain » (GAT) dans chaque QPV réunissant tous les acteurs des quartiers afin de conduire régulièrement un état des lieux de la vie des quartiers et de partager les informations.



Réunion d'évaluation du CVUG - 06/05/2022
Plus de 100 participants mobilisés

**Avez-vous participé à des
temps d'échange partenariaux
dans le cadre du Contrat de Ville depuis 2015 ?**



De manière générale les GAT sont pratiquement le seul lieu où les acteurs se rencontrent « régulièrement » pour échanger sur les dynamiques et projets des QPV.

La dynamique est néanmoins un peu différente selon les quartiers du fait du nombre d'acteurs, de la taille des quartiers, des habitudes ou non de travailler ensemble et de la volonté des partenaires d'y consacrer du temps. Depuis 2021, l'organisation et l'animation des GAT a été confiée aux centres sociaux et maisons de quartiers.

Pistes de travail

Réunir régulièrement l'ensemble des partenaires, notamment associatifs, en reproduisant l'organisation d'ateliers partenariaux qui ont révélé leur pertinence en novembre 2018 et en mai 2022 au niveau des QPV et de l'agglomération.

04. Association des habitants & conseils citoyens

Conseils citoyens

L'implication des habitants s'est inscrite dès 2015 dans le cadre de la réflexion engagée pour la redynamisation des Conseils de quartier et de l'implication citoyenne de la Ville de Belfort.

Les Conseils citoyens ont été construits comme une « commission politique de la ville des conseils de quartier ». L'objectif fixé était de mobiliser les habitants dits « silencieux » et le public le plus éloigné. Une consultation des habitants a permis de recueillir l'inscription de 250 volontaires à l'échelle de la Ville de Belfort dont 35 personnes issues des QPV.

En mai 2016, les commissions « politique de la ville » sont créées au sein des conseils de quartier et un arrêté du Maire en septembre 2016 formalise leur composition :

- Quartier Bougenel : 8 habitants et 3 acteurs institutionnels
A Offemont, un arrêté du 13 octobre 2016 nomme 8 habitants et 8 acteurs institutionnels comme membres du conseil citoyen du quartier Arsot-Ganghoffer.
- Quartier Dardel : 6 habitants et 4 acteurs institutionnels
- Quartier Glacis du Château : 6 habitants et 4 acteurs institutionnels
Une réunion d'installation des cinq conseils citoyens s'est déroulée le 16 octobre 2016 au lycée Raoul Follereau.
- Quartier des Résidences : 10 habitants et 5 acteurs institutionnels



5

Nombre de conseils citoyen

38

Habitants

24

Acteurs institutionnels

1

Objectif : relancer la dynamique !

En 2017, une formation en direction des membres des Commissions politique de la ville est proposée sur deux demi-journées : 14 conseillers sont formés par Trajectoire Ressources.

Cependant, malgré l'investissement humain pour animer ces groupes, un constat d'échec conduit à une réorganisation fin 2018. En effet, pour la ville de Belfort, sur 32 membres des conseils citoyens, seuls 5 membres restent réellement actifs du fait de :

- difficultés à comprendre les objectifs et les attendus, l'articulation avec le Conseil de quartier ou les conseils de centres des Centres Sociaux et Maisons de quartier ;
- difficultés en termes de disponibilité, absences aux réunions.

Les mêmes difficultés de mobilisation ont été rencontrées à Offemont où le conseil citoyen a cessé de fonctionner.

Une expérimentation sur le quartier des Glacis


En 2019, une expérimentation sur le quartier des Glacis du Château démarre. La collectivité confie l'organisation et l'animation du Conseil Citoyen à la Maison de quartier des Glacis du Château qui se traduit par le recrutement d'un contrat aidé en août 2019.

Des réunions sont organisées en novembre et décembre 2019 pour mobiliser le public. Cinq habitants écrivent la charte de fonctionnement et commencent des actions de communication auprès des habitants. Ils sont interrompus dans leur élan par les restrictions dues à la pandémie de COVID-19.

En septembre 2020, une tentative de relance est activée avec la reprise des activités du Centre Social (boîtes à idées, page Facebook).

Cependant les restrictions sanitaires n'ont pas permis une réelle reprise.





Conseils de quartier

Restructurés et redynamisés depuis 2015, les conseils de quartier sont devenus un des outils d'échange reconnu et valorisé par les citoyens. Aussi, la création de conseils citoyens n'était pas une attente des habitants et une explication de l'essoufflement puis de l'inactivité des conseils citoyens tient certainement dans le doublon qu'ils constituent avec les conseils de quartier aux yeux des membres

désignés. En effet, les conseils de quartier bénéficient d'un portage politique fort et de la présence systématique du Maire de Belfort.

Ils se réunissent deux fois par an dans chacun des 9 quartiers de Belfort et réunissent de nombreux habitants qui peuvent ainsi recevoir des informations de proximité, faire remonter des difficultés, interpeller directement le Maire et les élus.

Le déroulement des opérations du programme de renouvellement urbain a ainsi fait l'objet de présentations régulières aux habitants dans le cadre du conseil de quartier des Résidences.



Conseil Local de la Jeunesse

En 2019, suite au constat de la très faible représentation des jeunes dans les instances existantes, la municipalité a souhaité créer un « Conseil Local de la Jeunesse ».

Des temps d'échange et de construction ont été organisés entre mai et décembre 2019 qui ont permis de définir 4 grandes thématiques : environnement, entraide et solidarité, animer ma ville et sports/loisirs.

Les rencontres ont réuni 27 jeunes : étudiants, jeunes actifs, sans emploi, lycéens.

Ils ont présenté une réflexion au Maire et aux élus le 17 décembre. Cependant, les jeunes n'ont pas mis en place leurs projets du fait des contraintes sanitaires.

Le conseil et les projets associés seront relancés d'ici la fin de l'année 2022.

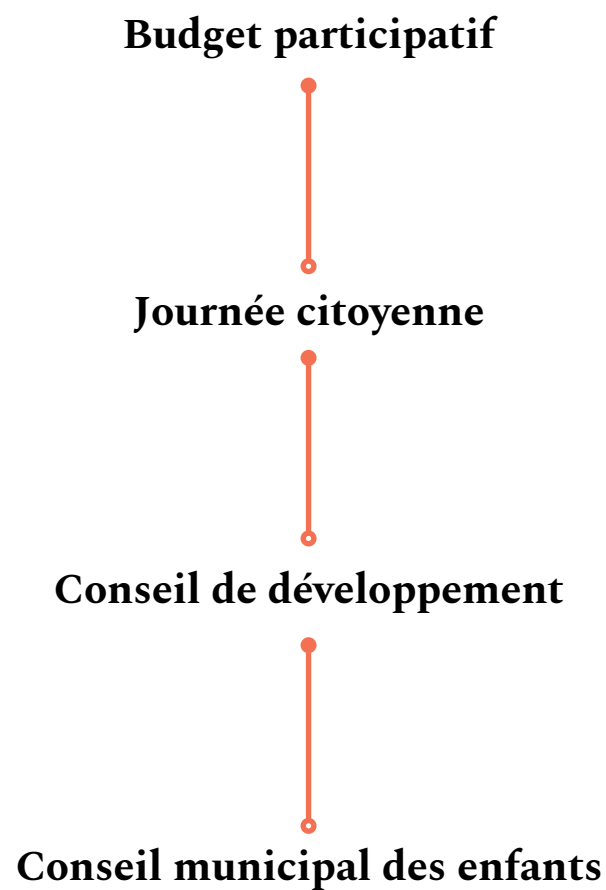


Conseil local jeunesse





AUTRES DISPOSITIFS D'IMPLICATION CITOYENNE PROPOSÉS AUX HABITANTS



Mobilisation des adultes relais

La création de postes adultes-relais est notamment destinée à améliorer les relations entre habitants et services publics.


Ces postes sont portés par des associations, des collectivités locales, etc. L'État contribue à leur financement, de manière annuelle, via une aide

financière forfaitaire dont le montant est communiqué chaque année par circulaire, mais correspondant en pratique à 80 % du SMIC.

Dans le Territoire de Belfort, 21 "adultes relais" sont en poste en 2022, contre 10 en 2015, soit une augmentation de 110 % !

Visite du site des Eurockéennes coordonnée par l'adulte relais en poste à la Maison de Quartier Centre Ville © MQCV





Pistes de travail

Si la question de la concertation des habitants et leur implication dans la construction des projets de la cité n'est plus en débat, il reste cependant des pistes d'amélioration à explorer.

1

Nécessité de penser la complémentarité entre les instances existantes à l'échelle du territoire : Conseil de centre des Centres sociaux, assemblée des adhérents, Conseil de quartier, Conseil de développement, Conseil municipal des enfants



2

Réfléchir à la durée de l'engagement attendu : l'engagement à moyen terme est compliqué, pourquoi pas un engagement sur un projet ou une thématique avec une échéance adaptée aux différents publics (jeunes/familles/actifs/bénévoles d'associations...)



3

Mieux utiliser les groupes constitués dans les associations pour interpeller les habitants : secteurs famille, associations sportives, secteurs jeunes...



4

Une réflexion spécifique est à mener avec les publics jeunes



05. Sécurité & tranquillité publique

LA POLICE EN CHIFFRES

34

policiers
municipaux

23

Agents de Surveillance de
la Voie Publique en poste

158

policiers d'active (Police
Nationale) dans les 9
communes du Grand
Belfort rattachées au
commissariat de Belfort

Une situation maîtrisée

Lors des ateliers partenariaux du 06 mai 2022, il est ressorti que la situation sécuritaire des quartiers belfortains était à relativiser par rapport à celle des quartiers des grandes agglomérations françaises ou même à celle des quartiers de Besançon et Montbéliard.

S'il existe des problèmes de trafics de drogue, de squat, de petite délinquance, il n'y a toutefois pas de zone de non-droit où la Police ne pourrait pas aller.

Dans le questionnaire soumis aux associations de quartiers, 80% d'entre elles ont répondu que leur ressenti par rapport à la sécurité était stable.

Notamment, les associations de défense des droits des femmes signalent que les femmes se sentent en sécurité dans les QPV, sauf la nuit, et acceptent d'y être relogées après avoir quitté un hébergement d'urgence.

Les statistiques de la sécurité à Belfort tendent même à montrer une amélioration depuis 5 ans.

1 convention de coordination
entre la police nationale et la
police municipale de Belfort
signée
en 2014

renouvelée

le 22 mars 2021 avec l'extension de l'action
des policiers municipaux sur une partie des
communes de Bavilliers, Essert et Offemont



Lutter contre la drogue

La politique forte et nouvelle de « harcèlement des points de deal » vise à insécuriser les trafiquants et à démanteler les points de vente, en particulier à l’Arsot et aux Résidences.

En 2021, 25 opérations ont été menées, donnant lieu à 33 interpellations de trafiquants, à la saisie de 8 véhicules et à 133 interpellations pour usage.

QUELQUES CHIFFRES

522

coups et blessures volontaires
constatés en 2016

contre

138

coups et blessures volontaires
constatés en 2021

Source : Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure

Opération de police à Offemont



POINTS POSITIFS

• La très bonne coordination entre tous les acteurs (police nationale, police municipale, gendarmerie, gardes champêtres, acteurs de prévention) :

- coordination se traduisant par la réunion régulière et opérationnelle de la cellule de régulation.

• La lutte contre le trafic de stupéfiants a connu quelques améliorations :

- suppression de «points de deal » connus ;
- cependant les trafics ont bien souvent été déplacés.

• Les travaux de rénovation urbaine du quartier de l'Arsot et de restructuration du secteur Ganghoffer ont contribué :

- à dédensifier le quartier ;
- à en améliorer le fonctionnement urbain ;
- à réduire les dégradations et les zones de trafic.

• La vidéoprotection :

- a fait l'objet d'un déploiement important ;
- se veut un outil préventif, dissuasif et rassurant ;
- permet dans une certaine mesure de réduire les incivilités.



POINTS À AMÉLIORER

- La crise sanitaire a eu pour conséquences une forte augmentation :
 - de la dégradation du lien social ;
 - des conflits de voisinage ;
 - des problèmes psychiatriques ;
 - des ruptures de soin ;
 - du décrochage scolaire
 - des problèmes familiaux ;
 - de l'isolement des personnes âgées.
- La fin des restrictions sanitaires a entraîné la reprise des rodéos urbains motorisés.
- Concernant le squat dans les halls d'immeubles :
 - ceux-ci restent un problème, notamment en hiver ;
 - le signalement n'est souvent pas immédiat, malgré les dispositifs d'appel anonyme aux forces de l'ordre ;
 - ce qui conduit ces situations à s'installer dans la durée ;
 - la création de salles ouvertes en soirée pour les jeunes ne semble pas avoir diminué les occupations des halls d'immeuble.
- Les acteurs des quartiers relèvent :
 - un manque d'implication des habitants dans la vie collective, dans les associations d'habitants/de locataires
 - un repli individualiste favorisant un certain laisser-faire.

Pistes de travail

- Associer la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) à la cellule de régulation.
- Mettre en place une meilleure exploitation de la vidéo-protection par un transfert des images des bailleurs sociaux au Comité Départemental Olympique et Sportif de la ville de Belfort.
- Développer la prévention primaire : sociabilisation, lutte contre le désœuvrement.
- Développer les liens sociaux (associations d'habitants, amicales de locataires), la médiation face aux conflits de voisinage, les actions renforçant le lien entre la police et la population.



06. Cadre de vie & renouvellement urbain

Le cadre de vie dans les quartiers prioritaires

Les partenaires s'accordent à dire que les quartiers prioritaires de l'agglomération bénéficient d'une bonne image en terme d'entretien et de propreté.

Les QPV de l'agglomération offrent un cadre de vie urbain avec des atouts importants :

- Des équipements de proximité nombreux (établissements scolaires, petite enfance, équipements sportifs, centre socio-culturels et maisons de quartier, bibliothèques) ;

- Un cadre naturel et paysager agréable (Glacis du Château, Parc de la Douce, Bois d'Essert) ;
- Une proximité avec le centre-ville de l'agglomération et une bonne desserte par différents moyens de transports, dont le réseau de bus urbains Optymo ;
- Une qualité d'entretien équivalente (voire renforcée) par rapport au reste de l'agglomération.

La réhabilitation du parc social

Les organismes HLM signataires du contrat de ville, Territoire habitat & Néolia, avaient programmé d'importants travaux de réhabilitation énergétique de leur patrimoine.

Le Grand Belfort a ciblé les aides de son PLH en faveur de la réhabilitation énergétique des logements sociaux situés dans les territoires entrant dans la politique de la ville.

Démolition d'une tour 3 rue de Dorey – 01/07/2021 © Territoire Habitat





QUARTIERS BÉNÉFICIAIRES D'UNE RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE

**Quartier
Résidences – Le Mont**

93

logements rue du Four
à Chaux (Néolia)

**Quartier
des Glacis du Château**

225

logements rue René-Payot
(Territoire Habitat)

**Quartier
Arsot – Ganghoffer**

76

logements rue Auguste-
Renoir (Territoire Habitat)

**Quartier
Dardel – La Méchelle**

60

logements
7 rue de Giromagny
(Territoire Habitat)

40

logements
rue du Vieil Armand &
rue du Barcot (Néolia)



538
logements Territoire Habitat

doivent bénéficier de travaux de réhabilitation
énergétique dans le cadre du PRU des Résidences

dont 358

sont en cours dans les rues Léon-Blum, Mansart, Braille & Verdun

Ces réhabilitations (hors augmentation du coût de l'énergie), grâce à une économie d'énergies réalisées. Ils permettent aussi de retravailler l'image du logement social et des QPV grâce à un travail sur les façades. Ces réhabilitations permettent aux habitants des QPV locataires de bénéficier d'une réduction du total loyer+charges



Le PRU des Résidences

Parmi les cinq quartiers de l'agglomération concernés par la géographie prioritaire de la politique de la ville, seul le QPV Résidences Le Mont a été sélectionné parmi les quartiers éligibles du nouveau programme de renouvellement urbains (NPNRU) qui regroupent les 200 quartiers d'intérêt national et 200 quartiers d'intérêt régional.

Le protocole de préfiguration a été signé le 21 avril 2016. Il devait permettre le financement des études préalables à la définition du projet urbain pour le quartier des Résidences.

Le Grand Belfort et la Ville de Belfort ont lancé 4 études en 2016-2017 sur le quartier des Résidences :

- Sur le marché immobilier
- Sur le potentiel commercial
- Sur l'occupation sociale
- Une étude urbaine sur le secteur Dorey

Ces études ont permis l'élaboration d'un programme de renouvellement urbain qui comprend des interventions sur l'habitat, les équipements, les espaces publics et la recomposition urbaine complète du secteur Dorey après la démolition de 4 tours.

Bien que classé d'intérêt régional, le projet présenté par le Grand Belfort a été examiné par le comité d'engagement de l'ANRU du 18 avril 2018 qui l'a validé et lui a attribué un concours financier de plus de 7 millions d'euros. A ce titre, le PRU des Résidences bénéficie du même traitement par l'ANRU que les quartiers d'intérêt régional.



L'attribution par l'ANRU d'un concours financier de 12,9 millions d'euros (8,5 millions d'euros de subventions et 4,4 millions d'euros de prêts bonifiés) a permis le financement d'un programme d'environ 68 millions d'euros pour le quartier des Résidences porté par le Grand Belfort, la Ville de Belfort, Territoire habitat, Néolia, le Département du Territoire de Belfort et financés par l'ANRU, la Région Bourgogne Franche-Comté, la Banque des Territoires et le FEDER :

- Démolition de 300 logements sociaux
- Reconstitution de 65 logements sociaux hors QPV
- Reconstruction sur site d'une cinquantaine de logements en accession et de cellules commerciales
- Restructuration de l'école élémentaire René-Rucklin
- Réhabilitation énergétique de 538 logements du quartier des Résidences
- Construction d'une nouvelle piscine
- Rénovation et extension de la Clé des Champs (équipement socio-culturel)
- Construction du nouveau bâtiment des archives départementales et municipales
- Réaménagement du secteur Dorey
- Ingénierie et conduite de projet



Concertation sur le PRU

FOCUS

- sur la **convention pluriannuelle du programme de renouvellement urbain** ; elle a été signée par l'ensemble des partenaires le **6 août 2020**.
- Les opérations ont pu commencer dès **2018** et la plupart sont déjà engagées et certaines livrées.
- Les **démolitions** des tours, la reconstitution de **12 logements**, la construction de la **nouvelle piscine**, la rénovation et extension de la **Clé des Champs** et la restructuration de l'école élémentaire **Rucklin** sont déjà livrées.
- La réhabilitation énergétique de **358 logements**, les études des aménagements du secteur Dorey sont en cours.
- Les financements supplémentaires issus du plan de relance ont permis en 2021 le financement de la démolition d'une tour de 75 logements supplémentaires, la reconstitution hors QPV de 8 logements sociaux et la restructuration de l'école maternelle René-Rucklin afin de finaliser le groupe scolaire après celle de l'école élémentaire.
- Les opérations programmées du PRU se déroulent bien. Toutefois l'enjeu majeur reste la diversification de l'habitat par la construction de programmes privés en accession, dans un contexte de marché immobilier détendu et de hausse des prix de construction.
- Un premier programme de 16 logements doit être commercialisé en 2022. La pleine réussite du PRU dépendra de la capacité des opérateurs privés à concrétiser les projets de construction pour assurer le renouvellement résidentiel de cette partie du quartier situé en entrée de ville.





Le renouvellement urbain du quartier Arsot – Ganghoffer

Le quartier de l’Arsot a fait l’objet d’un programme de démolition important et de rénovation urbaine dans le cadre de l’ANRU 1 (2007-2015) qui a transformé son urbanisme et son image.

Le renouvellement urbain du secteur Ganghoffer (128 logements de Territoire habitat situés rue Auguste-Renoir à l’entrée d’Offemont) restait à traiter dans le cadre du

contrat de ville 2015-2020 mais sans crédits de l’ANRU.

52

logements démolis et

76

logements réhabilités
complètement par
Territoire Habitat

L’objectif de dédensifier et d’ouvrir ce secteur a donc été atteint puisqu’il n’offre plus le caractère

enclavé d’avant les démolitions, qui le rendait propice aux trafics et compliquait les interventions des forces de l’ordre.

Le réaménagement des espaces publics est en cours de réalisation par la Ville d’Offemont en complément de l’installation d’un supermarché Aldi et de la reconfiguration du carrefour reliant le QPV au centre de la commune d’Offemont.

Le renouvellement urbain dans les autres quartiers

Les autres quartiers prioritaires de l’agglomération n’ont pas bénéficié de grands programmes de réaménagement car les dysfonctionnements urbains y sont moins importants. Des actions ciblées sur l’habitat, les équipements, les espaces publics ont toutefois permis d’apporter des améliorations attendues du cadre de vie.

On peut notamment citer :

- la démolition d’un imposant immeuble de 175 logements (16-34 rue André-Parant) dans le quartier des Glacis en 2015 ;
- la suppression des édicules de la place de Franche-Comté dans le quartier Bougenel en 2015 supprimant ainsi des éléments rendant l’espace public désuet, dégradé et potentiellement dangereux ;
- la construction d’un nouveau multi-accueil (petite enfance) pour le quartier Belfort-Nord dans le QPV Dardel – La Méchelle ;
- la création de jardins partagés (Glacis, Belfort Nord, Le Mont) ;
- l’antenne jeunesse Bougenel.

07. Gestion urbaine & sociale de proximité

Abattement de TFPB

Les organismes HLM ont la possibilité de bénéficier d'un abattement de 30% sur la taxe foncière sur les propriétés bâties qu'ils paient pour leur patrimoine situé en QPV. En contrepartie ils doivent réaliser des actions spécifiques ou renforcées pour leurs locataires situés dans ces quartiers.

Territoire habitat et Néolia ont ainsi réalisé chaque année des actions en faveur du cadre de vie de leurs locataires dans les QPV et en ont rendu compte devant les instances de gouvernance.

Parmi ces actions, on peut citer : présence renforcée de personnel de proximité, actions d'entretien et de nettoyage renforcées, chantiers éducatifs, médiation, vidéoprotection.

DANS LES QPV DU GRAND BELFORT, L'ABATTEMENT DE 30 % REPRÉSENTE

764 100 €

pour Territoire Habitat, soit

↓
4 833

logements concernés

97 414 €

par an pour Néolia, soit

↓
456

logements concernés

La convention GUSP

La convention de GUSP a été signée le 16 juin 2017 sur la base de diagnostics en marchant réalisés dans les cinq QPV de l'agglomération. L'animation partenariale prévue dans la

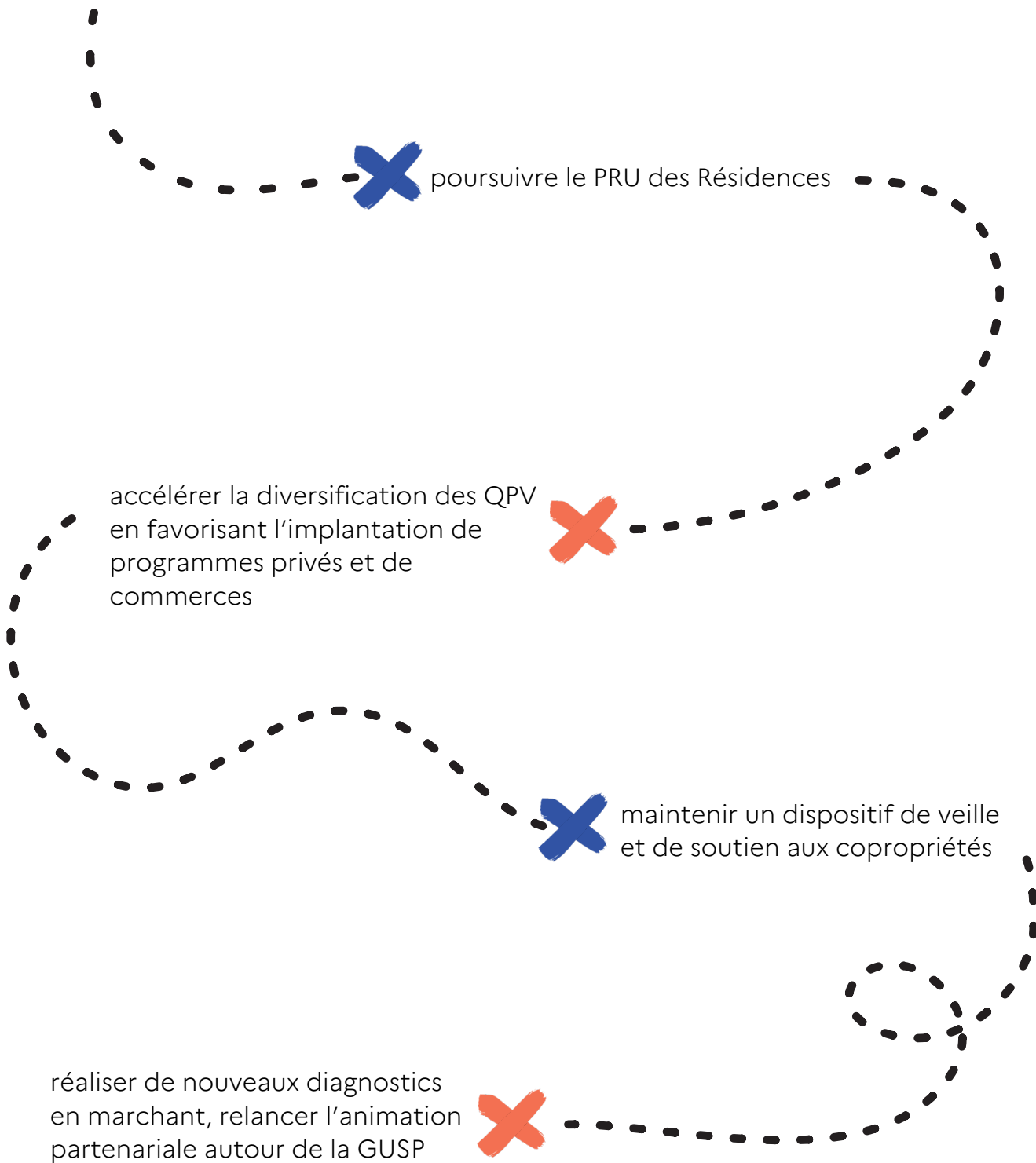
convention de GUSP n'a pas été mise en œuvre dans la durée du contrat de ville. Les acteurs de la gestion urbaine ayant des habitudes de travail en commun efficaces que ce soit en QPV ou hors QPV, le besoin d'ajouter des instances spécifiques ne s'est pas fait sentir.

Toutefois, la question du dépôt sauvage d'encombrants reste une problématique prégnante dans les QPV de l'agglomération.





Pistes de travail



08. Culture

LES INTERVENTIONS CULTURELLES MISES EN PLACE DANS LES QPV

La « culture outil de mobilisation »

d'un public afin de rentrer en contact avec lui et engager un accompagnement ou une intervention sociale



La « culture spectacle »

qui consiste à proposer des prestations culturelles dans les QPV (cinéma, lecture, spectacles vivants...)



La « culture éducation »

par l'accès et la pratique culturelle dont la culture scientifique au sein des établissements scolaires



La « culture médiation »

qui consiste à accompagner le public vers les œuvres culturelles





POINTS (+) POSITIFS

- les actions qui permettent l'expression du public à travers des ateliers d'écriture, des théâtres forum, des ateliers danse, etc. et qui amènent le public à aller vers d'autres projets comme l'insertion professionnelle ;
- l'accompagnement du public vers les propositions artistiques par une structure socioculturelle ;
- les actions en lien avec les écoles/collèges qui permettent de toucher toute une tranche d'âge, d'expérimenter des pédagogies détournées et de lever certains freins des parents en les associant ;
- la proposition culturelle intégrée à un projet plus vaste et d'animation de la vie des QPV (exemple cinéma en plein air) ;
- la découverte de formes artistiques peu ou pas connues ou qui semblent inaccessibles (Danse avec Via Danse) ;
- quand l'objectif est de créer du lien, des échanges, de redonner confiance, de favoriser les apprentissages en allant vers le public éloigné ;
- la formation des animateurs socioculturels aux questions liées à la culture et l'ouverture culturelle afin qu'ils diversifient leurs propositions ;
- les actions ancrées dans le temps qui permettent de construire la confiance et de donner du sens ;
- faire venir la culture au public sans préjuger de sa capacité et de son intérêt pour telle ou telle forme artistique sous prétexte qu'il habite un QPV ;
- la coopération entre acteurs culturels et acteurs sociaux ou socioculturels est une clé de la réussite d'un projet culturel, de la diversification des propositions et de son inscription dans le territoire.

POINTS À AMÉLIORER

- travailler à briser les plafonds de verre conscients ou inconscients « ce n'est pas pour nous » quand les publics ont des préoccupations sociales de survie ;
- le manque d'adaptabilité rapide des structures pour répondre aux demandes et besoins des publics ;
- la difficulté de la fidélisation des publics ;
- les préjugés sur ce qui peut/doit être diffusé dans les QPV, l'articulation entre ce que demande le public et ce qui peut être proposé ;
- des freins institutionnels à certaines diffusions préjugant de la présence du public cible qui peut être lié à la méconnaissance des publics ;
- la temporalité entre le dépôt des dossiers de demande de subvention et la réponse des financeurs qui ne correspond pas à la temporalité des publics ;
- la concurrence entre les acteurs culturels institutionnels et associatifs qui limite l'impact des propositions.





Pistes de réflexion

- la création d'espaces d'échanges entre le monde culturel et les acteurs des QPV qui permettraient une connaissance et une reconnaissance mutuelle et des échanges pour lutter contre la concurrence et développer la complémentarité et l'émulation ; s'appuyer davantage sur l'école ;
- la valorisation des équipements et des partenariats dans les QPV, mieux communiquer et rendre lisible les actions ;
- la réflexion sur l'articulation des temps professionnels et des habitants qui pourrait passer par la pluriannualité des partenariats ;
- former et informer les professionnels – culturels et socioculturels – pour développer la médiation culturelle et l'éducation artistique ;
- la modification du calendrier de l'Appel à projet afin qu'il s'articule avec celui des autres dispositifs pour éviter dans le même temps la lourdeur administrative quand il faut redéposer la même demande tout au long de l'année ;
- mettre en place une charte de coopération culturelle pluriannuelle pour laisser le temps aux actions de s'installer dans les pratiques (s'inspirer d'expériences dans d'autres collectivités) ;
- mettre l'accent sur les projets participatifs qui permettent de donner la parole aux habitants et encourager leur créativité ;



L'implication des grands équipements culturels dans des actions au cœur du quartier

Chaque année, le Grrranit, Viadanse ou le Conservatoire intercommunal développent des actions au cœur des QPV. Il s'agit pour eux d'aller au contact des habitants pour les accompagner à la fois dans une découverte d'une pratique culturelle, de démystifier les lieux culturels centraux via des visites et des spectacles, et également de proposer des représentations au cœur des QPV en s'appuyant sur les structures socio-culturelles.

EXEMPLES



QUARTIER DARDEL - LA MÉCHELLE

Création d'un lieu culturel avec les habitants du quartier : atelier arts de la rue, intervention des résidences d'artistes et proposition d'un spectacle du Centre Culturel et Social Oïkos Belfort-Nord





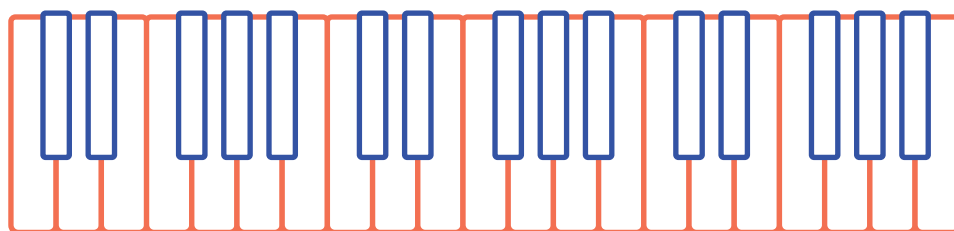
QUARTIER DES GLACIS

Proposition d'ateliers de création danse « Chassés croisés » au sein de la Maison de quartier Oïkos des Glacis et accompagnement des publics vers la Centre chorégraphique Nationale



QUARTIER GANGHOFFER ET RÉSIDENCES LE MONT

Le Conservatoire intercommunal développe deux orchestres dans les quartiers avec le prêt d'instruments, l'intervention des professeurs du Conservatoire au sein des centres sociaux et des cours au conservatoire.



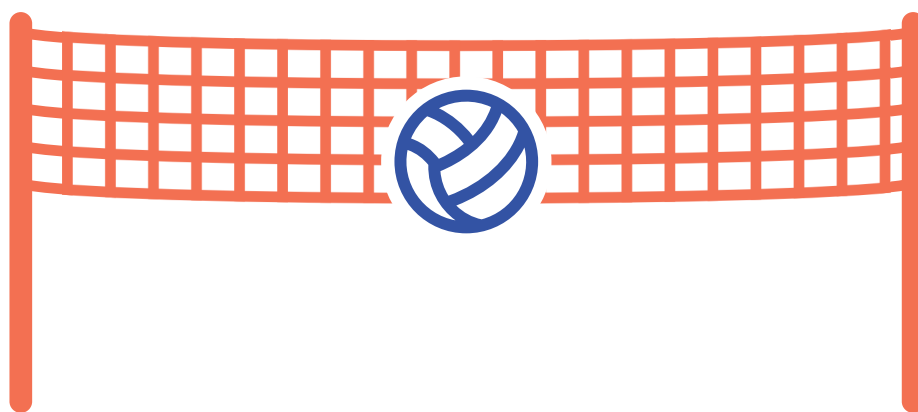
09. Sport & activité physique

La question du sport dans les QPV a été abordée sous l'angle « activité physique » plus que sous l'angle sport en club ou sport compétition. L'activité physique se pratique sans équipement ou infrastructure lourde, règle de jeu fixé par une fédération, ou notion de compétition.

Le développement de la médiation par les activités physiques a permis de faire émerger de nouvelles pratiques et de nouvelles « manières d'enseigner » le sport afin de s'adapter aux besoins et aux demandes des publics.

POINTS (+) POSITIFS

- les actions de remise en forme en direction des publics féminins ou de publics spécifiques éloignés de la pratique sportive ;
- le sport comme levier ou outil d'un accompagnement social global, en particulier en direction des jeunes et des demandeurs d'emploi les plus éloignés des dispositifs d'accompagnement et favorisant le vivre-ensemble et la socialisation ;
- les actions collectives et permettant de se retrouver autour d'une pratique ou d'un temps fort, comme par exemple le Futsal ou les olympiades Valdoie ;
- les actions permettant une amélioration de l'hygiène de vie, la sport santé ;
- le sport découverte qui associe des sportifs de haut niveau et des associations socioculturelles. Cela permet l'identification des jeunes à une réussite au sein de leur quartier, la découverte et la pratique d'un sport et l'orientation pour certains jeunes vers une adhésion au club sportif.





Lors de la signature du Contrat de Ville, la question de l'accès aux activités sportives ou clubs sportifs était fortement liée à la question financière, un obstacle aujourd'hui levé par la mise en place d'aides aux familles, notamment via le dispositif « prends ta licence », aide coordonnée par le CDOS avec des subventions politique de la ville et depuis 2021 le « pass'sport ».

POINTS À AMÉLIORER

l'implication des Clubs ou fédérations sportives au sein des QPV qui peut résulter :

- soit du manque de temps humain pour développer des actions dans les QPV,
- soit d'une difficulté administrative pour les demandes de subventions annuelles et d'une accumulation de dispositifs,
- soit d'un manque de lisibilité sur la plus-value que peut apporter la politique de la ville ;

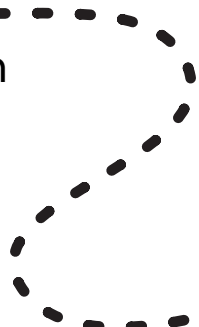
la formation des intervenants sportifs : l'évolution des pratiques demande des compétences sociales qui deviennent le fondement de l'intervention. La qualification sportive vient dans un deuxième temps comme une boîte à outils à l'accompagnement des publics ;

la prise en compte du public enfant et jeune suite à la crise sanitaire en particulier sur la question du goût de l'effort, le surpoids, ou le savoir nager.

Les colos apprenantes à la CLE d'Offemont – 19/07/2021



Pistes de réflexion



développer des actions sports santé : bien-être, lutte contre les addictions, prévention santé ;

poursuivre le développement d'actions de médiation par le sport pour les publics les plus éloignés ou des publics spécifiques (demandeurs d'emploi, jeunes, femmes...);



penser l'aménagement de l'espace public pour permettre la pratique sportive sans structure d'accompagnement et favoriser le développement durable : pratique du vélo, déplacements doux... ;

favoriser les projets partenariaux, entre associations, avec les Clubs sportifs, avec les établissements scolaires de la maternelle au supérieur.



FOCUS

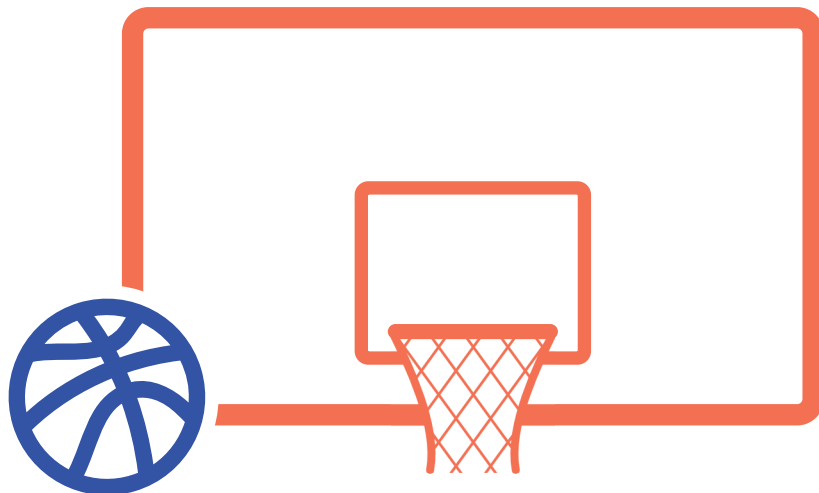
TouteSport

Le CIDFF développe l'action « TouteSport » qui favorise l'accès au sport aux femmes dans le but d'activer le champ de l'inclusion sociale et professionnelle.

Cette action permet de lever les freins pour les femmes éloignées de la pratique sportive et de les amener à une pratique autonome. En utilisant les équipements et les lieux de pratiques sportives locales ou des dispositifs existants comme « Belfort bien-être », l'association favorise la découverte des potentiels du territoire et démythifie les sites de plein air.

Cependant cette action n'a pas pour unique vocation la pratique sportive, elle est surtout l'occasion de prendre en compte la personne dans sa globalité :

- santé,
- mobilité,
- articulation des temps de vie,
- connaissance du tissu local afin de pouvoir l'accompagner vers une insertion professionnelle.



10. Éducation

QUELQUES CHIFFRES PAR QUARTIER

Les Glacis du Château

- 2 écoles maternelles
2 écoles élémentaires
350 écoliers
- 0 collège
132 jeunes du quartier
en collège
- 27,4 % de jeunes de
16-25 ans non scolarisés
et sans emploi

Dardel – La Méchelle

- 2 écoles maternelles
1 école élémentaire
270 écoliers
- 0 collège
66 jeunes du quartier
en collèges
- Nombre de jeunes de
16-25 ans non scolarisés
et sans emploi N.D.

Les Résidences Le Mont

- 4 écoles maternelles
3 écoles élémentaires
1 061 écoliers
- 2 collèges
(dans le quartier ou
à moins de 300 m)
551 jeunes du
quartier en collège
- 34,9 % de jeunes de
16-25 ans non scolarisés
et sans emploi

Arsot – Ganghoffer

- 1 école maternelle
1 école élémentaire
178 écoliers
- 0 collège
71 jeunes du quartier
en collèges
- 34,9 % de jeunes de
16-25 ans non scolarisés
et sans emploi

Bougenel – Mulhouse

- 1 école maternelle
1 école élémentaire
225 écoliers
- 3 collèges
(dans le quartier ou
à moins de 300m)
68 jeunes du quartier
en collège
- Nombre de jeunes de
16-25 ans non scolarisés
et sans emploi N.D.

Source : INSEE, 2020





Soit pour le Grand Belfort

- 33 écoles maternelles
dont 10 en QPV (30 %)
58 écoles élémentaires
dont 8 en QPV (13,8 %)
10 102 écoliers
dont 2 084 (20,6 %)
scolarisés en QPV
- 12 collèges
dont 5 en QPV (41,7 %)
5 131 collégiens
dont 888 (17,3 %)
résidant en QPV
- 16,7 % de jeunes de
16-25 ans non scolarisés
et sans emploi, soit un taux
inférieur à ceux en QPV

Parmi les actions du volet "cohésion sociale" du contrat de ville, celles qui concernent le champ éducatif sont les suivantes :

- Actions favorisant les relations école-famille
- Actions de soutien aux familles et à la fonction parentale à tous les âges de l'enfant et du jeune
- Coup de pouce Clé
- Parcours d'apprentissage de la citoyenneté pour les enfants et les jeunes
- Qualité des équipements, de l'organisation et des dispositifs scolaires
- Actions de réussite éducative complémentaires de l'école (1^{er}/2^e degré)



La cité éducative

Signée le 31 mars 2022, la convention de labellisation de la Cité éducative de Belfort va permettre le déploiement d'actions partenariales Ville de Belfort/Éducation Nationale/Préfecture, au profit des enfants et des jeunes, pour un budget, hors cofinancements, de 300 000 € par an pendant 3 ans !

Les objectifs de la Cité Educative de Belfort :

- accueil du jeune enfant et accompagnement des familles ;
- accompagnement à la réussite des élèves ;
- Santé, bien-être, alimentation et sport ;
- art, culture et langage ;
- parcours citoyen ;
- Numérique.

Au total, ce sont 5 quartiers, dont 3 en QPV qui sont concernés par ce dispositif :

• Résidences Le Mont

• Les Glacis du Château

• Dardel – La Méchelle

• La Pépinière

• Chateaudun

Le PRE d'Offemont

Depuis 2006 et afin d'accompagner les jeunes du quartier Arsot-Ganghoffer, la commune d'Offemont porte, via son CCAS, un "programme de réussite éducative" (PRE). Ce dispositif permet un suivi personnalisé des enfants et des jeunes rencontrant des difficultés à réussir.

59

enfants de primaire ont bénéficié du tutorat du PRE Offemontois



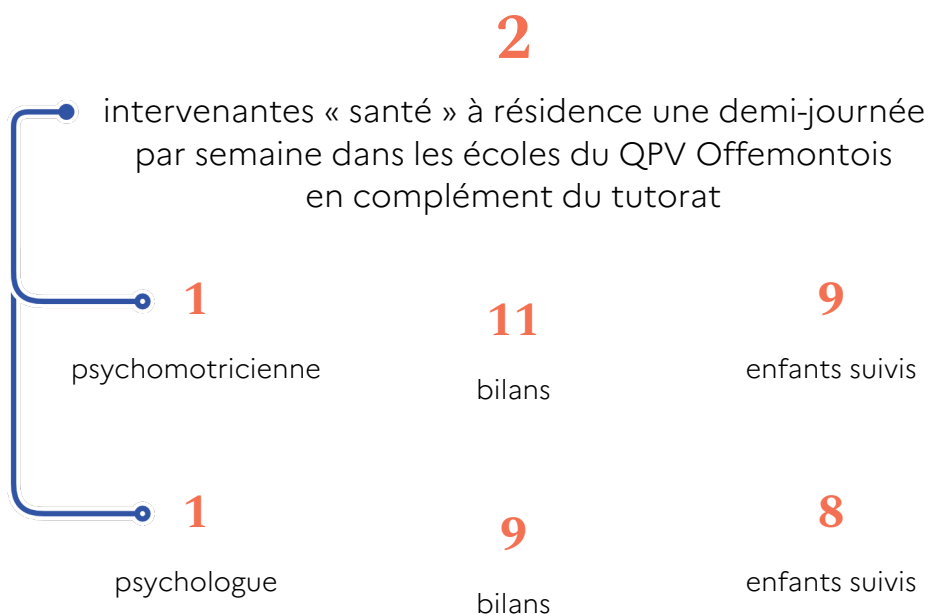
des actions éducatives ponctuelles, organisées par le CCAS d'Offemont de manière récurrente et chaque année scolaire : forum nutrition santé, téléthon des écoles...



LE PRE D'OFFEMONT EN CHIFFRES (2021)

64 760 €

de soutien de l'État



11. Santé et accès aux droits

Des actions de prévention de l'obésité, de diversification de l'alimentation, des forums santé, des temps de sensibilisation parents-enfants sont portés par le CCAS, et d'autres acteurs associatifs.

L'accès aux droits est également un sujet pris en compte par différentes structures. Le contrat de ville a permis de concrétiser des projets mis en place au cœur des quartiers.

Des constats positifs

- Des actions de sensibilisation du public sont portées par les centres sociaux et maisons de quartiers.
- Dans le cadre des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, des temps de sensibilisation sur des questions de santé sont organisés autour de la santé, soit avec les enfants, soit avec parents et enfants.
- Des campagnes de prévention autour de l'obésité juvénile permettent d'aborder les questions liées à l'alimentation : goûters, conseils diététiques, préparation et dégustation des aliments, découvertes des saveurs et des formes de cuisson. La lutte contre les boissons sucrées et les gâteaux industriels est couplée à la visite et à l'achat sur des marchés. Bien vieillir dans le quartier, c'est également faire travailler la mémoire et la motricité fine.
- Des actions liées à la santé mentale et à la prévention des addictions : un projet lié au cyberharcèlement en lien avec la santé mentale est porté par la ville et les cybercentres. La lutte contre l'isolement est un enjeu fort des partenaires de la politique de la ville. Des actions de prévention aux addictions écrans / jeux sont développées pour prévenir les pratiques addictives auprès du public.
- Des actions sport santé : développement de l'action sportive pour une meilleure santé : réveil musculaire le matin, lutte contre la malbouffe. Le sport est développé en tant que vecteur d'inclusion, sport santé pour un bien-être physique/psychologique et l'activité physique collective contribue à mieux gérer les comportements.





FOCUS

Le centre de santé Léon Blum

Le centre de santé œuvre pour lutter contre la discrimination et le renoncement aux soins pour motifs financiers et pour lutter contre le non recours aux droits. Une attention particulière est

portée à l'accès aux soins pour la population qui ne maîtrise pas le français via des dispositifs particuliers, notamment le recours à de l'interprétariat. Le contrat de ville a également permis la mise en

place de consultations de prévention pour les enfants de 3 à 5 ans et la diversification de l'offre de santé pour permettre une prise en charge globale des patients.

La médiation numérique

La fracture numérique illustre les difficultés d'accès aux droits

- Les cybermédiateurs de la collectivité accompagnent les publics dans l'accès aux droits. De plus, des permanences sont mises en place par

plusieurs structures accueillant et accompagnant des publics différents : Solidarité femmes pour lutter contre la violence et garantir l'égalité femmes/hommes, le CIDFF1 pour accompagner les personnes vulnérables.

Des structures d'insertion, ou humanitaires telles que la Croix Rouge ont bénéficié d'un conseiller numérique permettant d'aider les plus précaires dans leurs démarches numériques d'accès aux droits.

Pistes de travail

- Un besoin d'accompagnement familial global est nécessaire sur les questions liées à la santé, à la diététique et aux sports

- Au-delà de tous les dispositifs, il est nécessaire de financer de la présence sociale pour accompagner les publics qui ont besoin de contacts humains

et de soutien dans les démarches administratives diverses

¹Centre d'Information sur les Droit des Femmes et des Familles



12. Emploi

Depuis 2015 , le contrat de ville a permis d'impliquer de nombreux acteurs mobilisés pour l'emploi dans les quartiers. De nombreux projets ont vu le jour dans les quartiers pour soutenir l'emploi

des jeunes, l'emploi des femmes, sensibiliser à l'entrepreneuriat, découvrir les métiers, l'apprentissage, lever les freins périphériques à l'emploi.

Les constats positifs




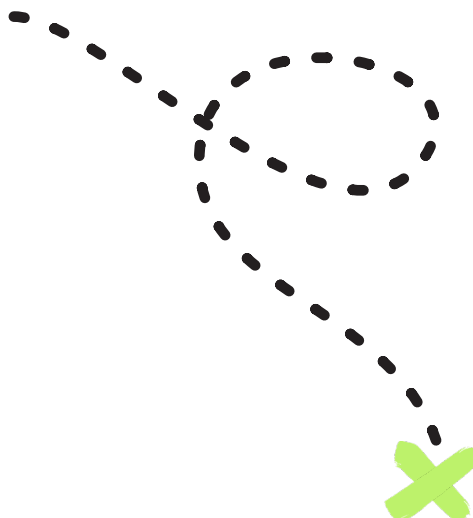
du droit commun et du droit spécifique sont mobilisables : des dispositifs et des moyens nombreux existent tels que la cité de l'emploi qui permet d'expérimenter de nouvelles méthodes, le dispositif 1 jeune 1 solution qui propose de multiples leviers ; les emplois francs, les services civiques, des plateformes d'Immersion Facilitée, le Contrat Engagement Jeune.



de nombreux acteurs de l'emploi-formation existent sur la ville (pas exclusivement dans les QPV) qui ont des capacités de formation multiples tels que l'Ecole de la Deuxième Chance, l'EPIDE, ainsi que les structures type GRETA , AFPA.... Des acteurs qui se mobilisent pour faire connaître les métiers et les formations : CMA, CREPI, CIDFF...



 **un fonctionnement optimum lorsque le maillage institutionnel est couplé à du tutorat-mentorat de proximité par des référents de confiance.** L'insertion professionnelle fonctionne au mieux lorsque des personnes ressources-relais œuvrent comme intermédiaire entre l'entreprise ou l'organisme de formation et les publics. Ils deviennent facilitateurs, interlocuteurs des entreprises, à l'écoute des publics et mettent en relation.



des méthodes d'accompagnement en cours d'expérimentation, en créant des liens avec l'entreprise dès le départ.



le levier du sport : la place de l'activité physique est reconnue pour créer de la cohésion, acquérir des compétences de base et raccrocher le monde professionnel. Des actions du CIDFF et du CDOS allient le sport et le retour à l'emploi.



des secteurs en tension : les métiers en tension sont bien identifiés avec une forte attente des entreprises (métiers du BTP, de l'Hotellerie, Commerce, Restauration et de l'aide à la personne).

La cité de l'emploi : expérimentation

Portée par la cité de l'emploi, un partenariat innovant composé de la CAPEB¹, l'ARIQ BTP² et l'AFPA³ a été créé :

- la CAPEB : en charge d'associer ses entreprises adhérentes au projet ;
- la cité de l'emploi avec l'ARIQ, pour coordonner l'ensemble de l'action et assurer le suivi en entreprise des jeunes ;
- l'AFPA de Grand Charmont, pour assurer la formation sur plateau technique et garantir la montée en compétences des stagiaires ;
- l'AFPA de Belfort pour mettre en place un DAQ (Dispositif d'Accompagnement en Amont de la Qualification) coloré, élaboré sur mesure pour cette expérimentation et qui a permis l'indemnisation des stagiaires.

La cité de l'emploi a contribué à la mobilisation d'un réseau de partenaires diversifié : la CAPEB d'abord, en charge d'associer ses entreprises adhérentes au projet ; les services de l'État qui coordonnent l'ensemble de l'action et assurent le suivi en entreprise des jeunes en lien avec l'ARIQ, et enfin, l'AFPA de Grand Charmont, qui assure la formation sur plateau technique et garantit la montée en compétences des stagiaires.

Le succès de ce projet est également dû à la grande mobilisation des entreprises qui ont joué le jeu avant même son démarrage (pour parler des métiers et de leur réalité) et qui ont ensuite accueilli les stagiaires dans leurs effectifs pour des périodes d'immersion de 2 à 4 semaines intervenues durant la formation.

Ce nouveau partenariat qui a fait ses preuves est reconduit pour la troisième fois.

¹Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

²Association Régionale pour l'Insertion et la Qualification dans le Bâtiment et les Travaux Publics

³Association pour la Formation Professionnelle des Adultes

FOCUS

Le PAQTE : des entreprises engagées pour l'insertion professionnelle des habitants des QPV de Belfort

Issu de la charte entreprises et quartiers, le PAQTE s'est développé, dès 2018 à Belfort, animé par le CREPI (Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion) Alsace Franche-Comté. 20 entreprises étaient signataires du PAQTE.

Les engagements pris concrétisent la volonté des signataires d'agir en faveur d'une solidarité accrue et d'une insertion plus efficace, tant socialement qu'économiquement.

LE PAQTE DE 2019 À 2021 EN CHIFFRES

160

jeunes accueillis
en stages de découverte

318

personnes ont été
accueillies par les entre-
prises signataires du
PAQTE en stage en PFMP

35

actions de
découverte de métiers

7 028

intérimaires
recrutés dont

1 843

issus
d'un QPV

316

recrutements
en CDI dont


50

issus
de QPV

En 2021, le PAQTE et « la France, une chance » ont fusionné pour évoluer vers le club « les entreprises s'engagent » du Territoire de Belfort.

DES AXES D'AMÉLIORATION

- la multiplicité des dispositifs, des plateformes et des réseaux nuisent parfois à la lisibilité de l'offre et le sentiment de concurrence domine alors qu'une complémentarité devrait apparaître ;
- des publics, non identifiés comme prioritaires, tels que les plus de 50 ans, disposent de moins de relais pour l'accompagnement ;
- des clichés perdurent : le public féminin est plus orienté vers les métiers de l'aide à la personne (malgré les contraintes de ces métiers liées aux horaires ou à la mobilité), les jeunes de QPV limités dans leur projet professionnel (orientation vers des métiers manuels) ;
- des modèles à faire évoluer : Les forums pour l'emploi sont moins attractifs et efficaces : moins d'entreprises et moins de publics ;
- des référents de confiance, relais dans les quartiers, ne sont pas suffisamment formés à cet accompagnement ;
- des entreprises, peu sensibles à l'insertion des publics précaires ou au soutien des habitants des quartiers, ne s'impliquent pas pour ces publics.



Pistes de travail

- Travailler sur des pré-requis pour les demandeurs d'emploi: les codes du monde du travail, les savoir-être, le rapport à l'autorité, les codes vestimentaires. Il est nécessaire de développer ces compétences dans la durée et d'installer une relation de confiance entre la personne et l'institution.
- Valoriser les réussites : communiquer sur les réussites pour mettre en valeur les habitants, les dispositifs et les actions dont ils ont bénéficié.
- Expérimenter des forums emploi dans des formats innovants, en hybride « numérique-présentiel », en associant les acteurs de terrain qui sont au plus proche des habitants.
- Adapter l'accompagnement aux plus de 50 ans via des méthodes de remobilisation, du coaching, etc., au cas par cas le plus souvent.
- Organiser les retours d'expérience des acteurs emploi-formation entre eux : faire profiter les uns et les autres de ce qui a été monté, identifier les leviers.

13. Dynamique associative

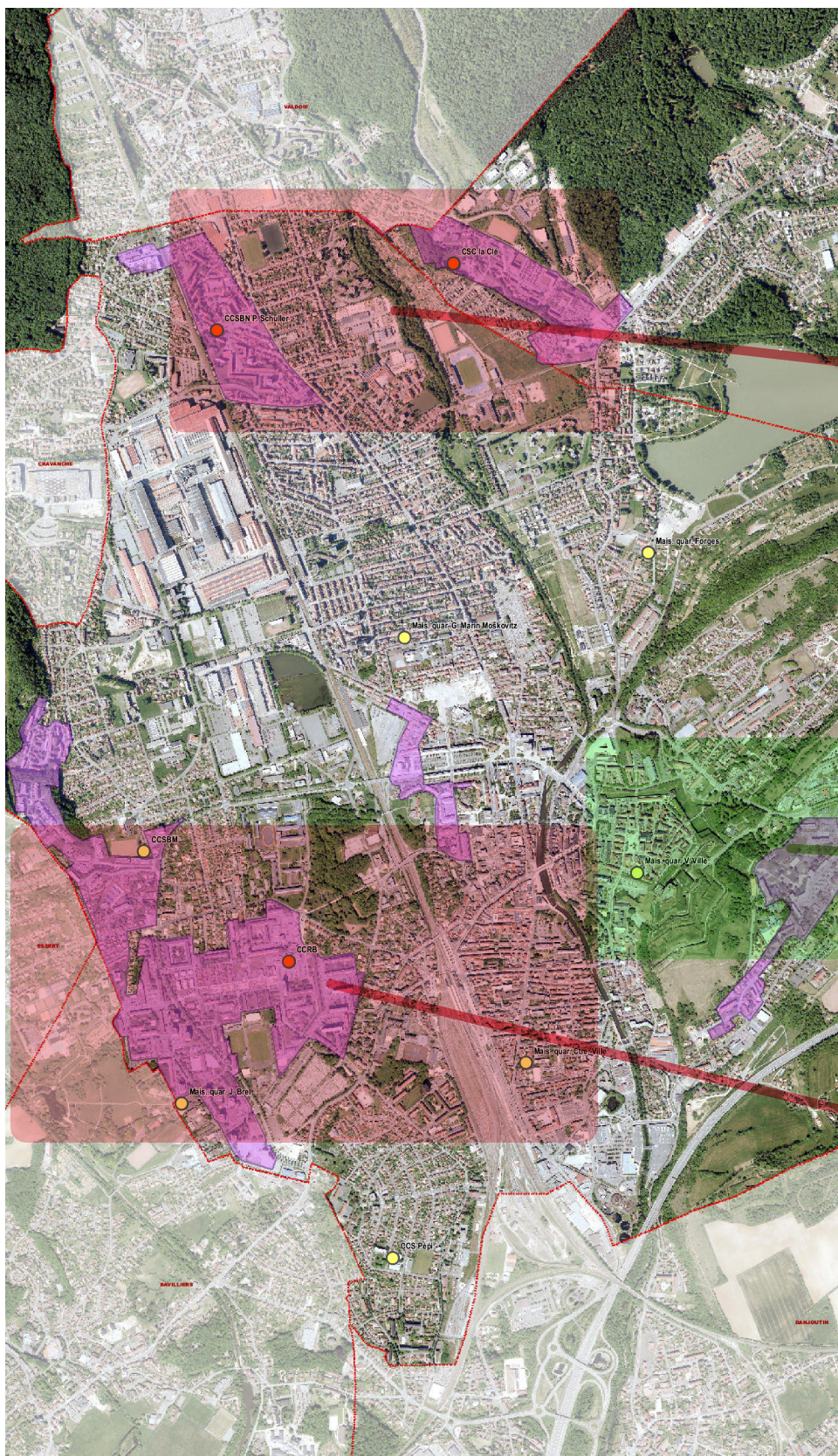
Les actions du Contrat de Ville étant majoritairement portées par des associations, il est apparu important dans le cadre de l'évaluation de faire un éclairage particulier sur la dynamique associative dans le cadre de la politique de la Ville.

L'ensemble des QPV bénéficie d'un maillage associatif, véritable atout des quartiers.

Depuis 2015, ce sont 38 associations qui ont formulé une première demande de subvention au titre de la politique de la ville. 14 nouvelles associations ont vu le jour durant cette période.

Elles développent principalement des actions au cœur des QPV axées sur la proposition d'actions solidaires et humanitaires qui ont pour but d'améliorer la qualité de vie des habitants et le vivre-ensemble.

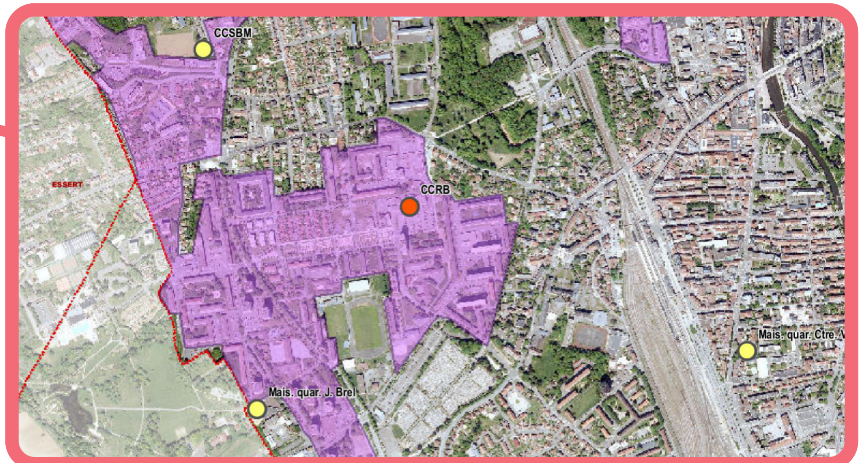
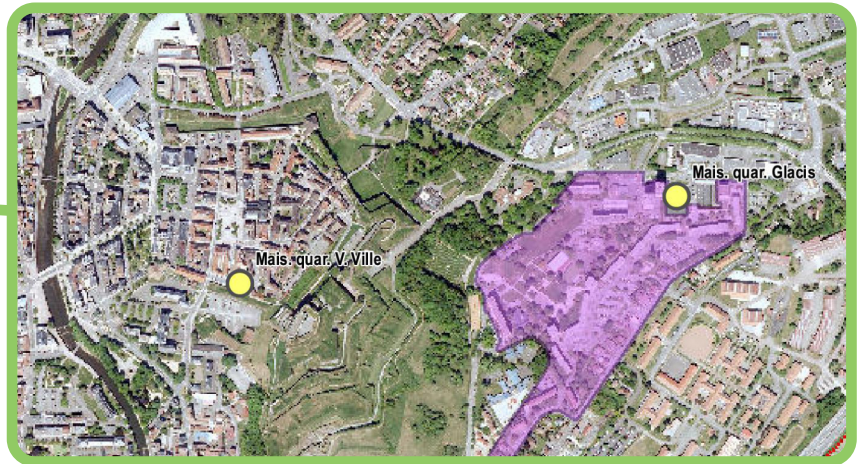
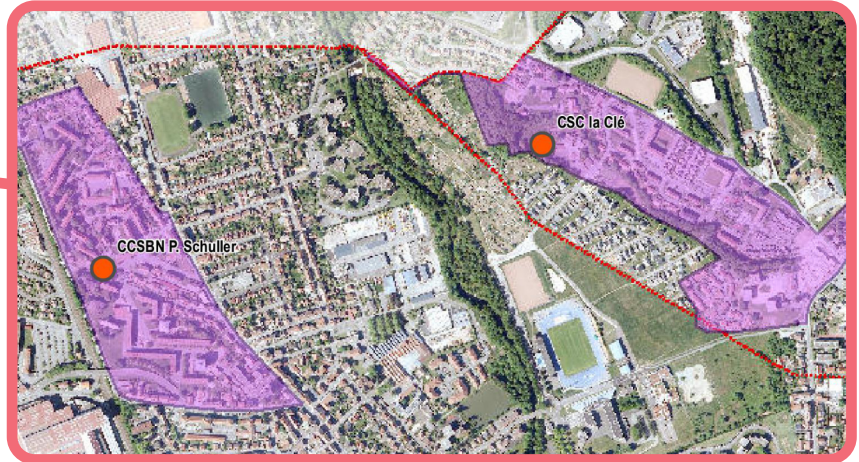
De plus, l'ensemble des 5 QPV bénéficie sur son territoire de la présence d'au moins un Centre Social agréé par la Caisse d'Allocations Familiales.





Centres sociaux et Maisons de quartier : Un maillage du territoire

Carte consultable en Annexe 2



Légende

Maison de quartier, Centre social

● Implantation hors QPV

● Implantation dans QPV

■ Quartier politique de la ville

⋯ Limite de commune

Document réalisé par la cellule SIG
du Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Édité le : 09/06/2022

0 62,5 125 250 375 500
M



OIKOS

On compte 7 centres sociaux installés dans les QPV sur les 8 existants à Belfort.

En 2017, sept Centres sociaux et Maison de quartier se sont regroupés en une seule association « OIKOS – Maison des Centres socioculturels de Belfort » :

- Centre Culturel et Social des Résidences-Bellevue
- Centre Culturel et Social des Barres et Mont
- Centre Culturel et Social Belfort-Nord
- Centre Culturel et Social de la Pépinière

- Maison de quartier des Glacis du Château
- Maison de quartier Jacques Brel
- Maison de quartier Gilberte Marin-Moskovitz.

L'association Oïkos a pour but l'accompagnement et le développement des missions et des projets des Centres Culturels et sociaux et des Maisons de quartier dont elle assure la gestion et la coordination. Oïkos mutualise l'ensemble des moyens, tant budgétaires que les contributions en nature, à disposition des Centres culturels et sociaux et Maisons de quartier de Belfort. A ce titre, Oïkos coordonne

le travail en réseau des structures des différents quartiers et développe la complémentarité entre les sites ainsi que les partenariats avec les autres acteurs. Toutes les actions doivent concourir au mieux vivre et au mieux vivre-ensemble pour tous les habitants dans leur quartier et dans leur ville, dans le cadre des valeurs de la République et de la laïcité.

En 2022, l'association Oïkos a réussi la mutualisation des moyens humains, financiers et matériel. Une deuxième étape démarre : elle devra permettre le développement de la mise en réseau et de la transversalité des actions à l'échelle de la Ville.



Mieux connaître les associations porteuses de projets

Afin d'avoir une photographie du tissu associatif qui porte les actions du Contrat de Ville, un questionnaire autour de 4 axes a été envoyé par mail aux **107 associations** ayant reçu au moins une fois une subvention au titre du CVUG entre 2015 et 2022.

Les 4 axes étaient :

- mieux connaître l'utilisation de l'appel à projet,
 - le contrat de ville comme système d'information et de communication,
 - vérifier l'impact du contrat de ville pour les associations.
-
- mieux connaître la typologie des associations ayant déposé un dossier de demande de subventions,

AXE 1 - MIEUX CONNAÎTRE LA TYPOLOGIE DES ASSOCIATIONS AYANT DÉPOSÉ UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS :

107

associations destinataires
du questionnaire

57

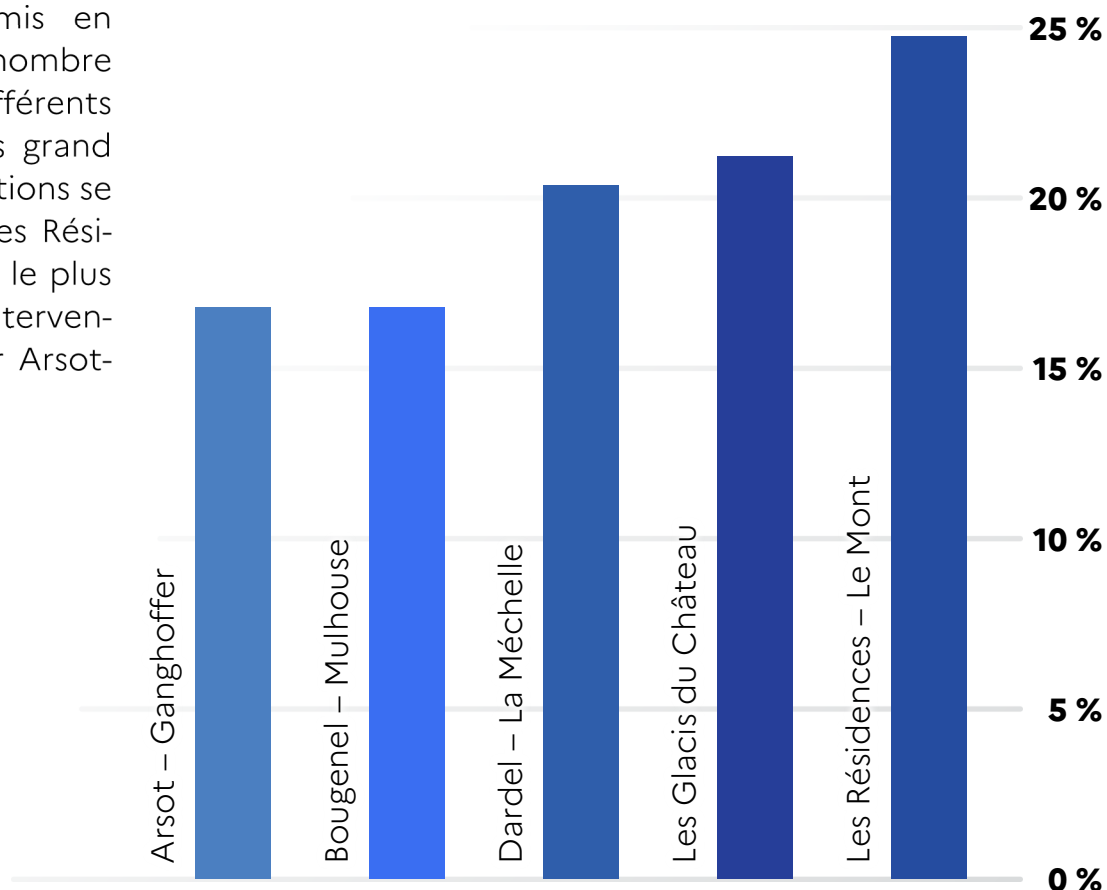
questionnaires
complétés, soit

53,3 %

des associations destina-
taires y ont répondu

Le quartier d'intervention des associations sur les 5 QPV peut être mis en relation avec le nombre d'habitants des différents territoires : le plus grand nombre d'interventions se situe sur le QPV des Résidences Le Mont et le plus faible nombre d'intervention sur le quartier Arsot-Ganghoffer.

SUR QUELS QUARTIERS INTERVIENT VOTRE ASSOCIATION ?





SUR COMBIEN DE QUARTIERS INTERVIENT VOTRE ASSOCIATION ?

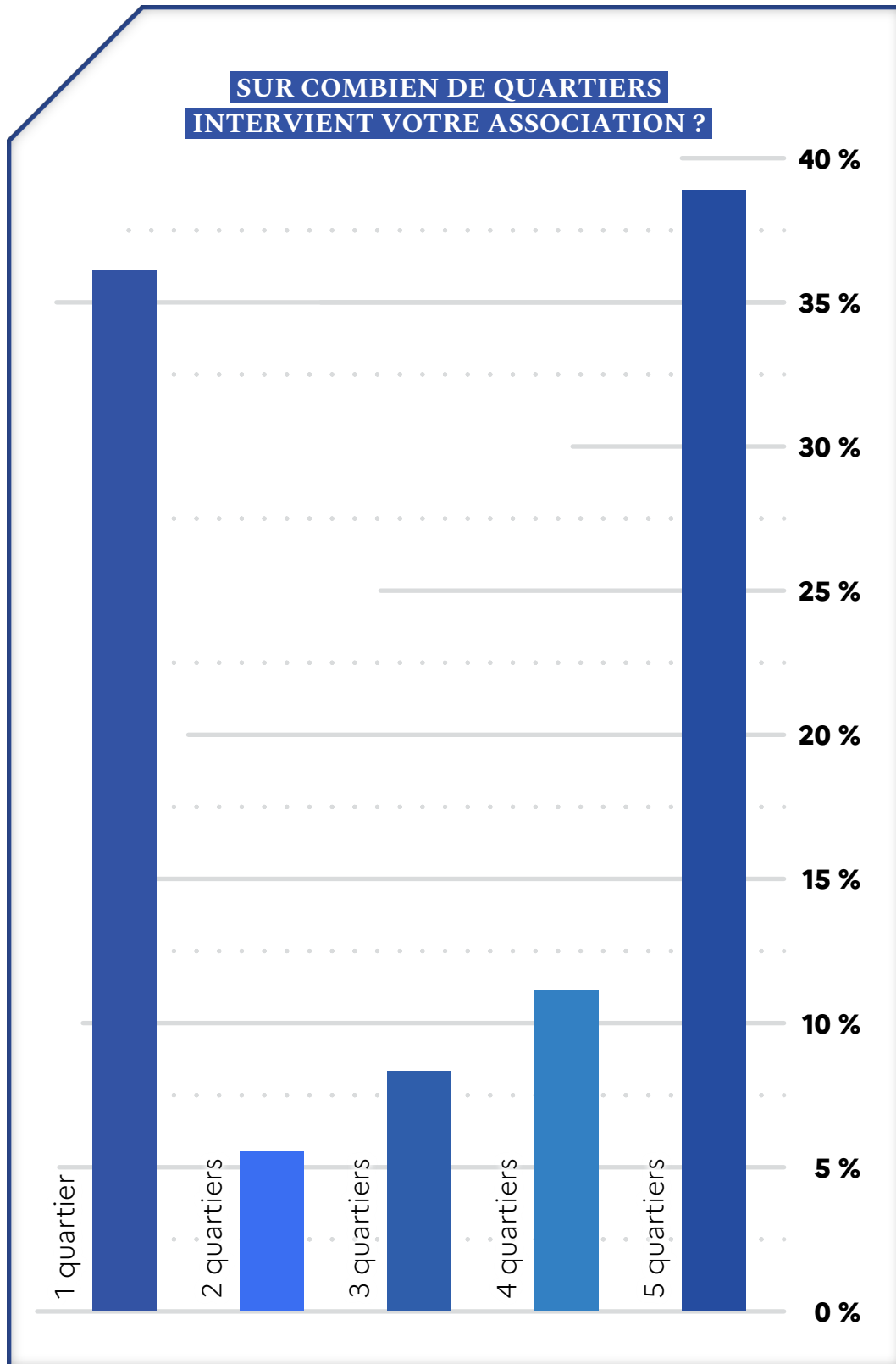
39 %

des associations
interviennent sur
les 5 QPV



26 %

des associations
interviennent sur
un seul QPV

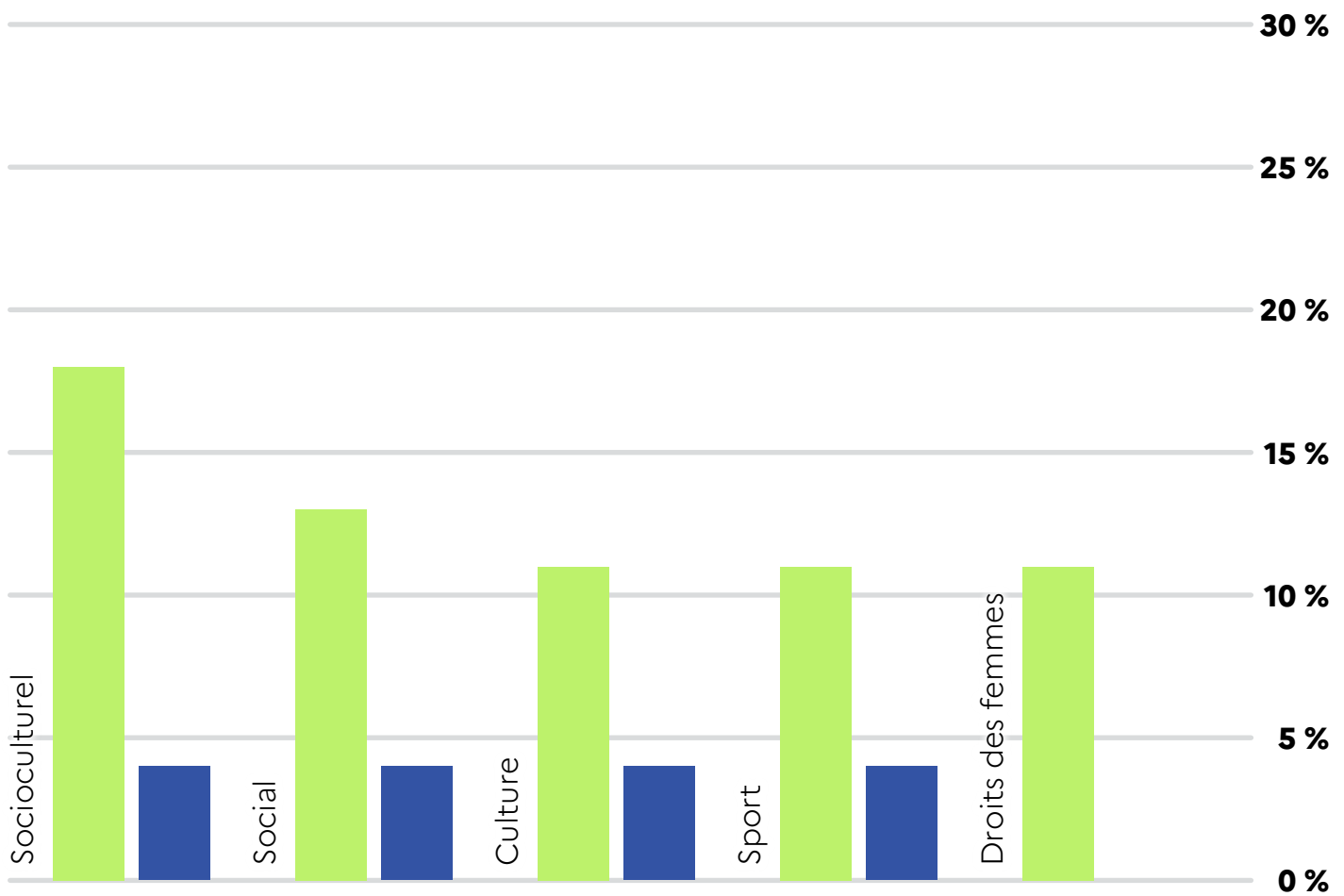


Si les principaux domaines d'intervention des associations sont le secteur socioculturel (dû principalement au nombre de centres sociaux et Maisons de quartier dans les QPV : 7) et le social.

Les domaines secondaires sont l'éducation, l'emploi et l'insertion.

QUELS SONT LES DOMAINES D'ACTIVITÉ DE VOTRE ASSOCIATION ?

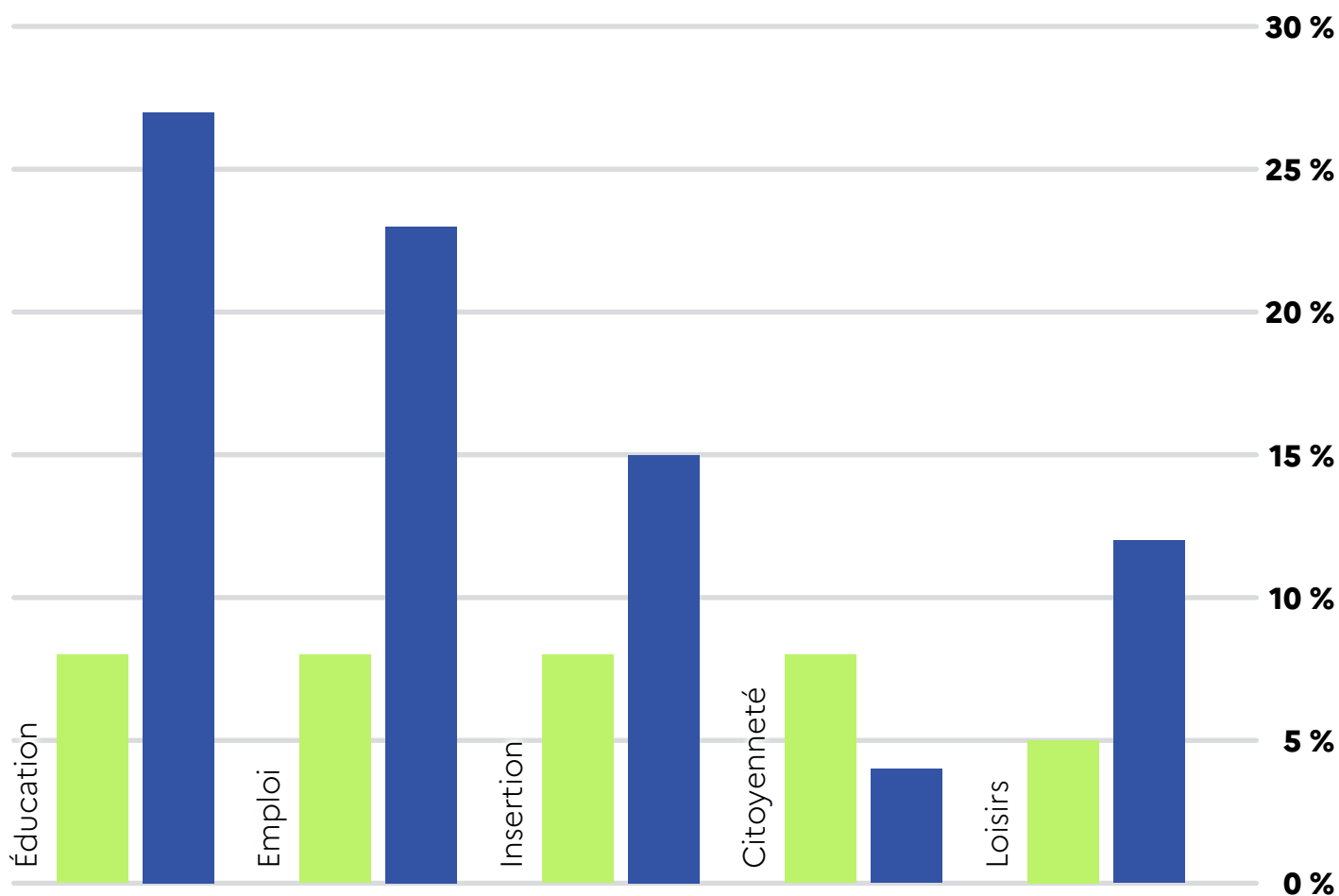
- Domaine d'activité principal
- Domaine d'activité secondaire





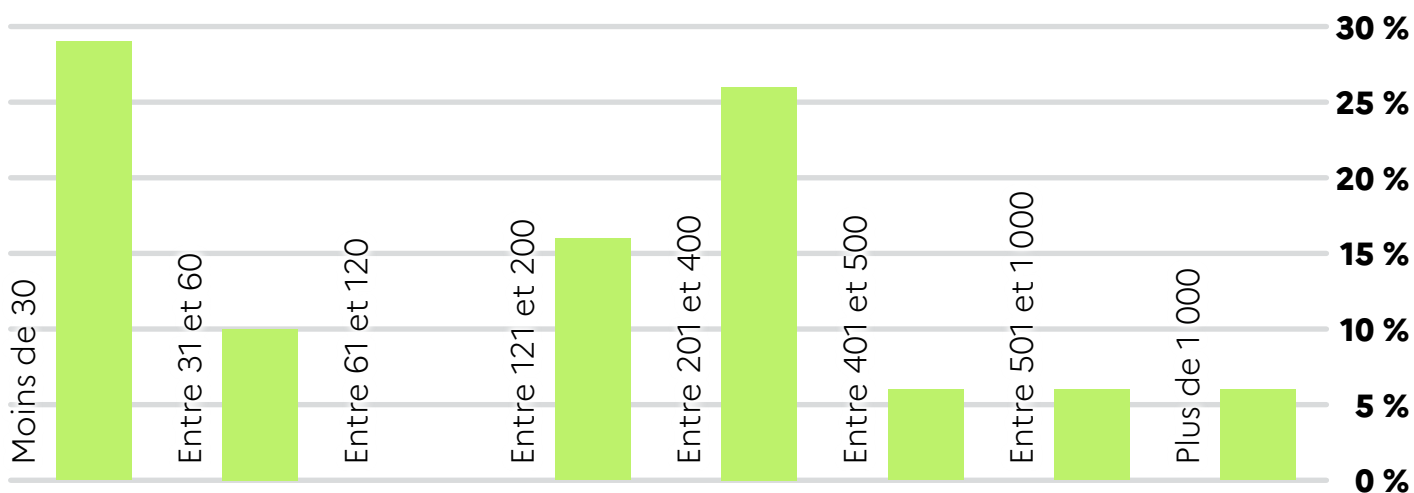
QUELS SONT LES DOMAINES D'ACTIVITÉ DE VOTRE ASSOCIATION ?

- Domaine d'activité principal
- Domaine d'activité secondaire



Les associations porteuses de projets sont majoritairement des associations petites (moins de 30 adhérents) et moyennes (entre 120 et 400 adhérents).

COMBIEN D'ADHÉRENTS COMPTE VOTRE ASSOCIATION ?



QUELQUES CHIFFRES

47 %

des associations ont plus de 1 000 usagers

20 %

des associations ont un budget inférieur à 50 000 €

50 %

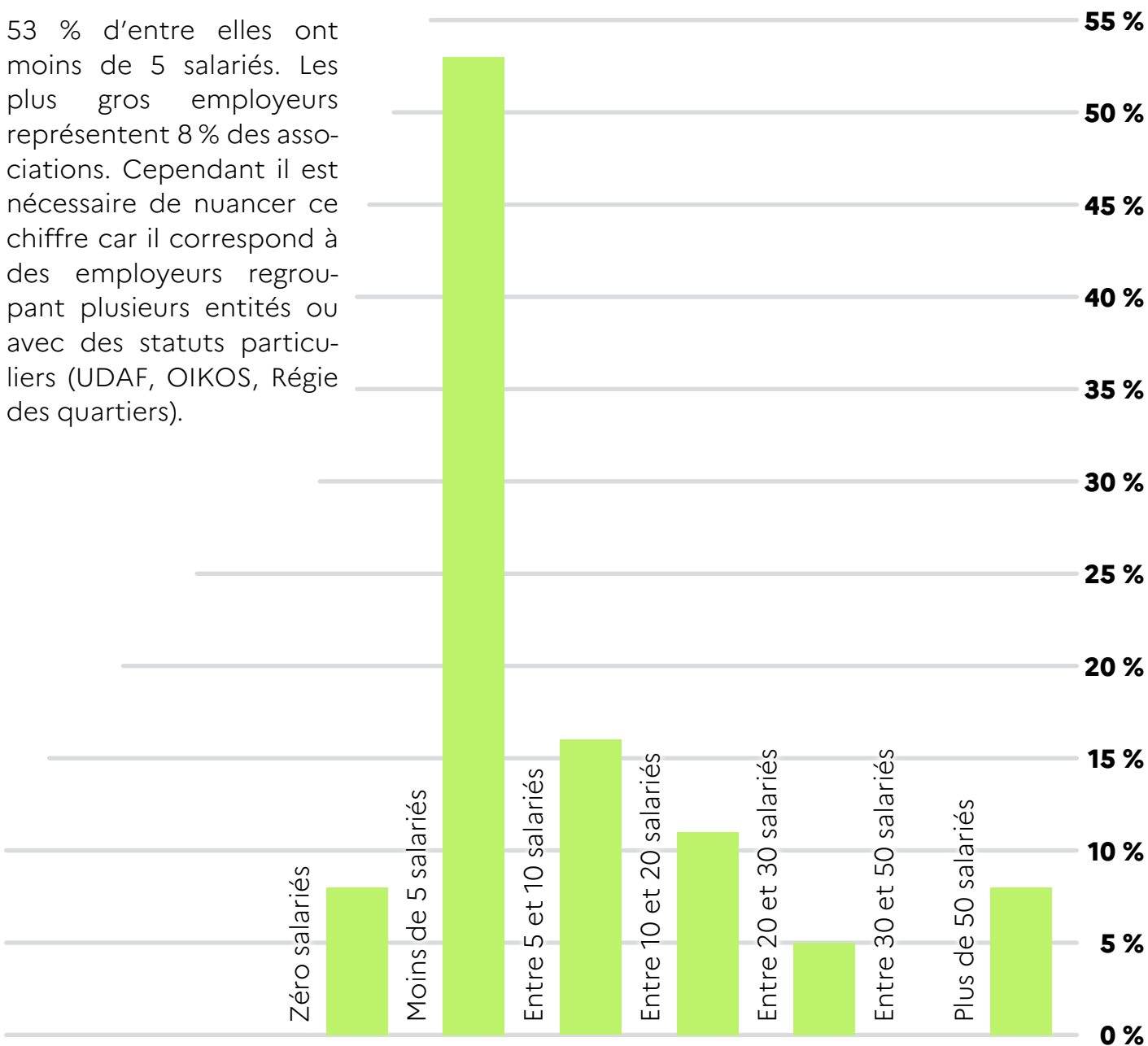
des associations ont un budget compris entre 100 000 € et 200 000 €



Les associations porteuses de projets font appel à des professionnels pour encadrer leurs actions.

RÉPARTITION DES ASSOCIATIONS EN FONCTION DU NOMBRE

53 % d'entre elles ont moins de 5 salariés. Les plus gros employeurs représentent 8 % des associations. Cependant il est nécessaire de nuancer ce chiffre car il correspond à des employeurs regroupant plusieurs entités ou avec des statuts particuliers (UDAF, OIKOS, Régie des quartiers).

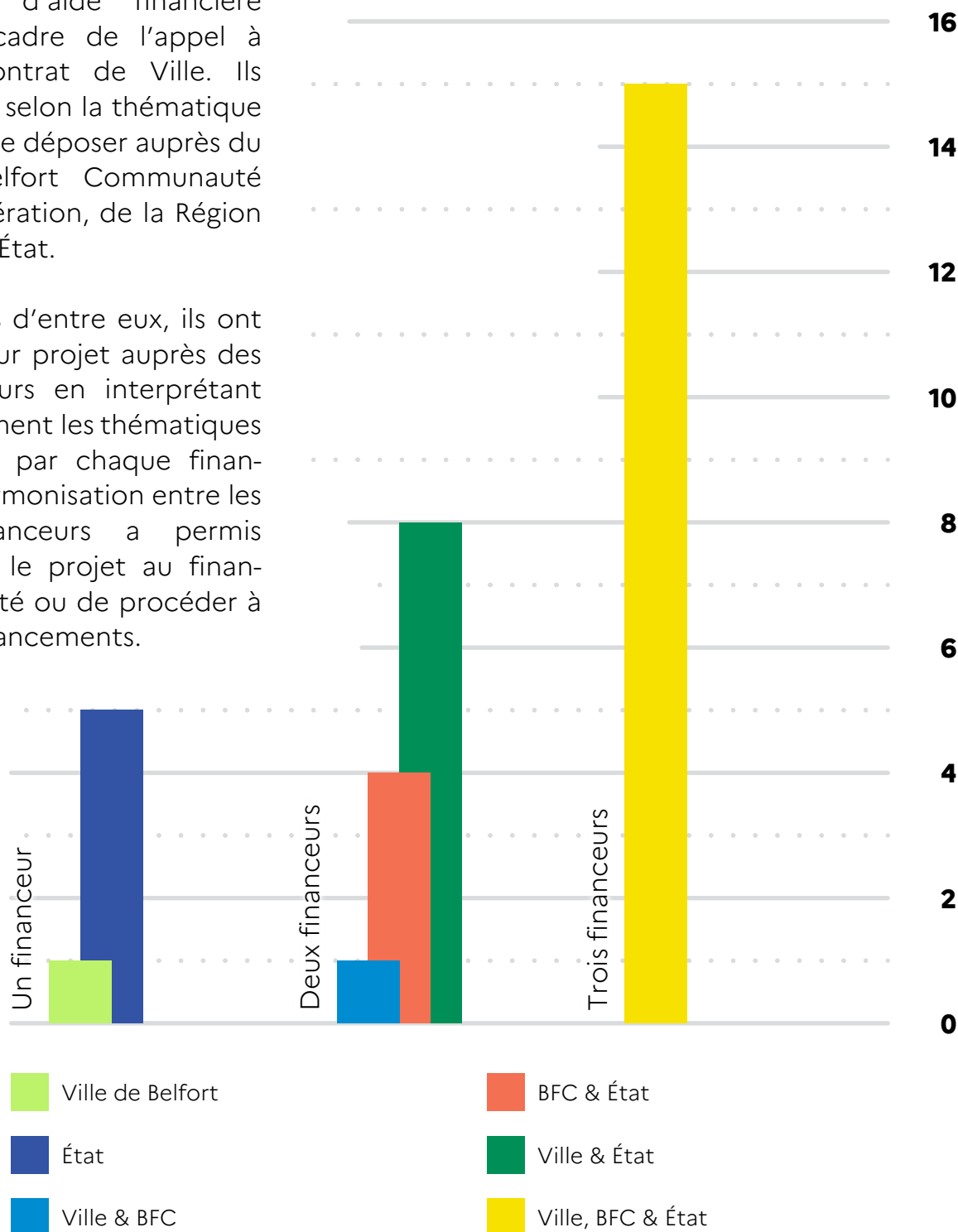


AXE 2 - MIEUX CONNAITRE L'UTILISATION DE L'APPEL À PROJET

Chaque année, les porteurs de projet ont pu déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel à projet Contrat de Ville. Ils pouvaient selon la thématique du projet le déposer auprès du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, de la Région et/ou de l'État.

Pour 44 % d'entre eux, ils ont déposé leur projet auprès des 3 financeurs en interprétant très largement les thématiques soutenues par chaque financeur. L'harmonisation entre les trois financeurs a permis d'affecter le projet au financeur adapté ou de procéder à des co-financements.

AUPRÈS DE QUELS FINANCEURS AVEZ-VOUS DÉPOSÉ VOS DEMANDES DE SUBVENTIONS ?



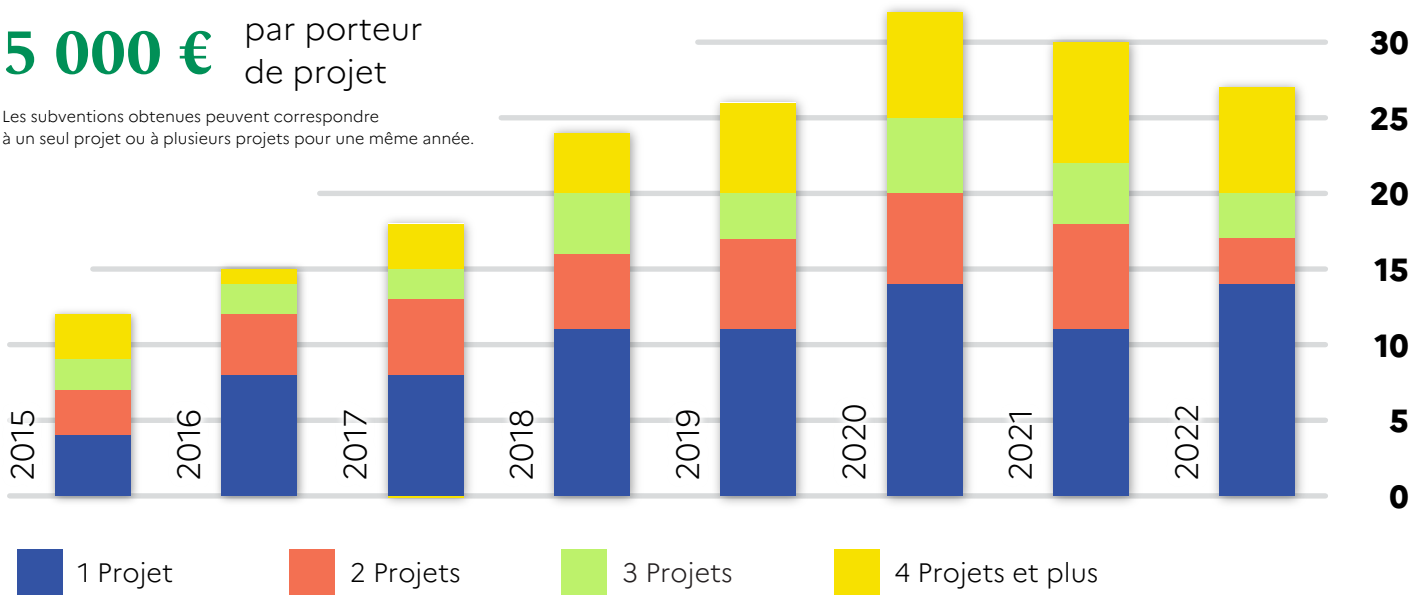


80 % des subventions obtenues s'élèvent à plus de

5 000 € par porteur de projet

Les subventions obtenues peuvent correspondre à un seul projet ou à plusieurs projets pour une même année.

NOMBRE DE DOSSIERS DÉPOSÉS PAR AN PAR LES ASSOCIATIONS



AXE 3 - LE CONTRAT DE VILLE SYSTÈME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

60 %

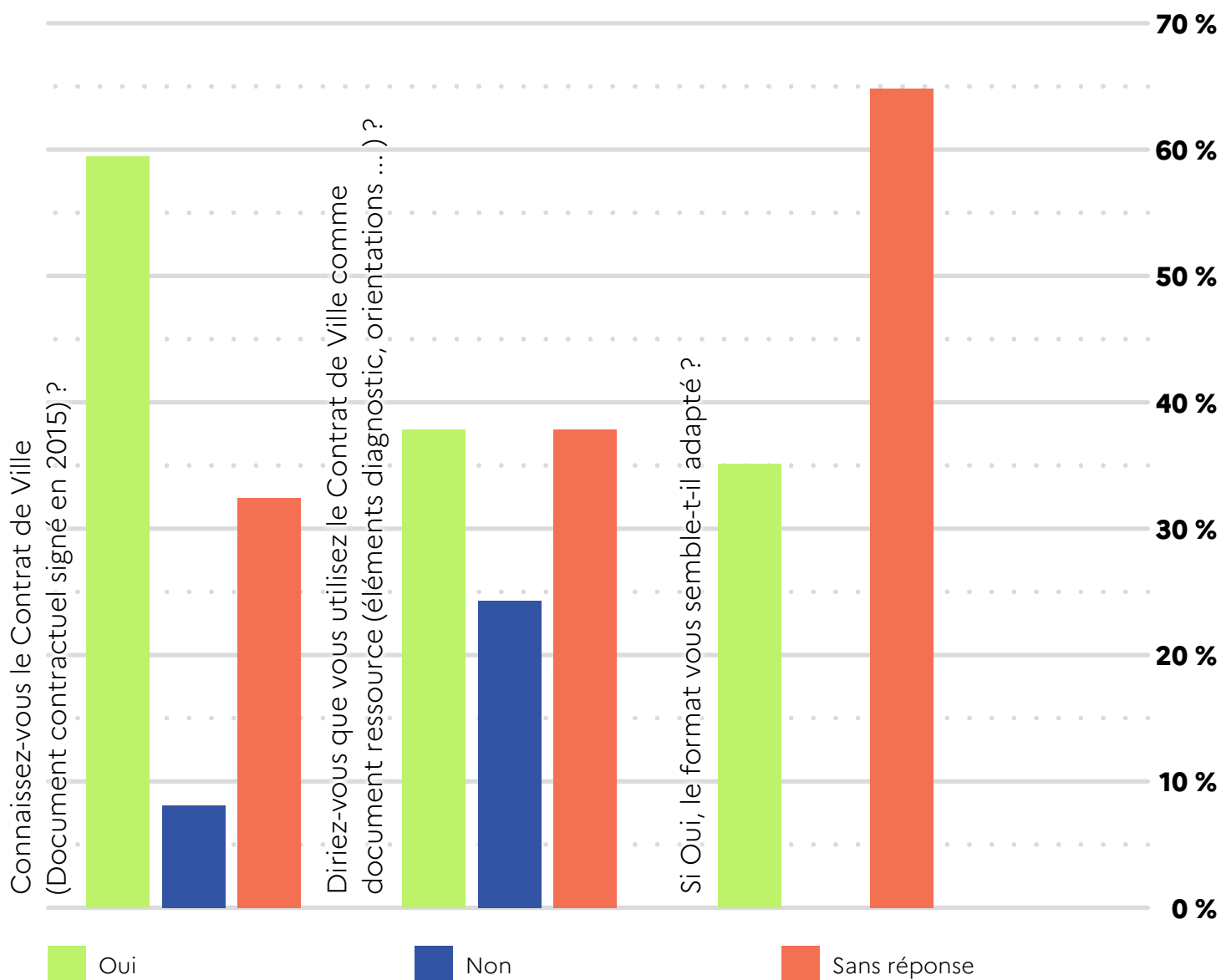
des porteurs de projet
connaissent le document
« Contrat de Ville »



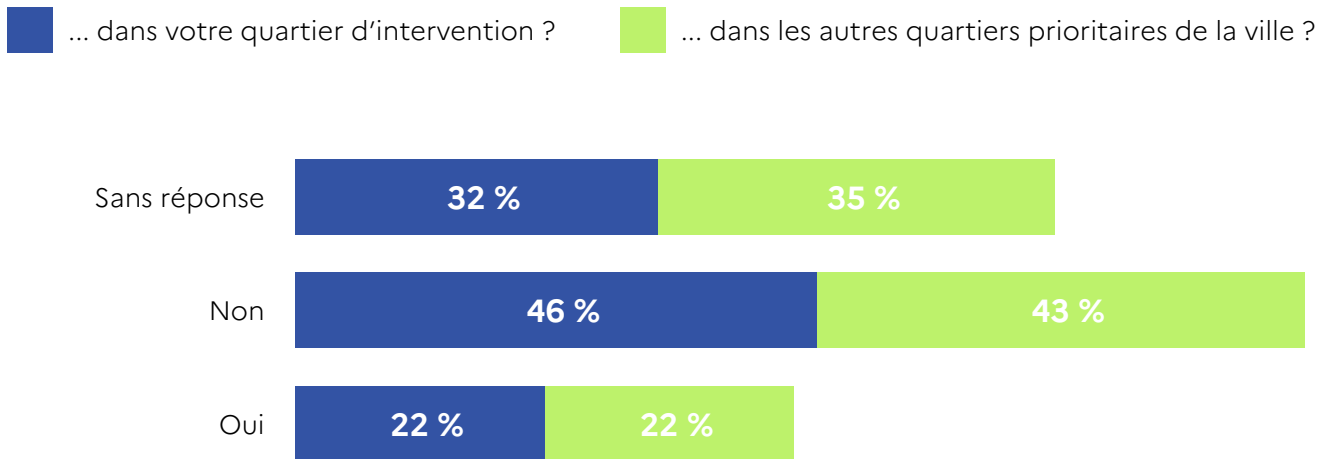
37 %

des porteurs de projet
disent l'utiliser comme
document ressource

QUELLE CONNAISSANCE DU DOCUMENT CONTRAT DE VILLE ?



AVEZ-VOUS CONNAISSANCE DES AUTRES ACTIONS FINANCÉES OU MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE ...



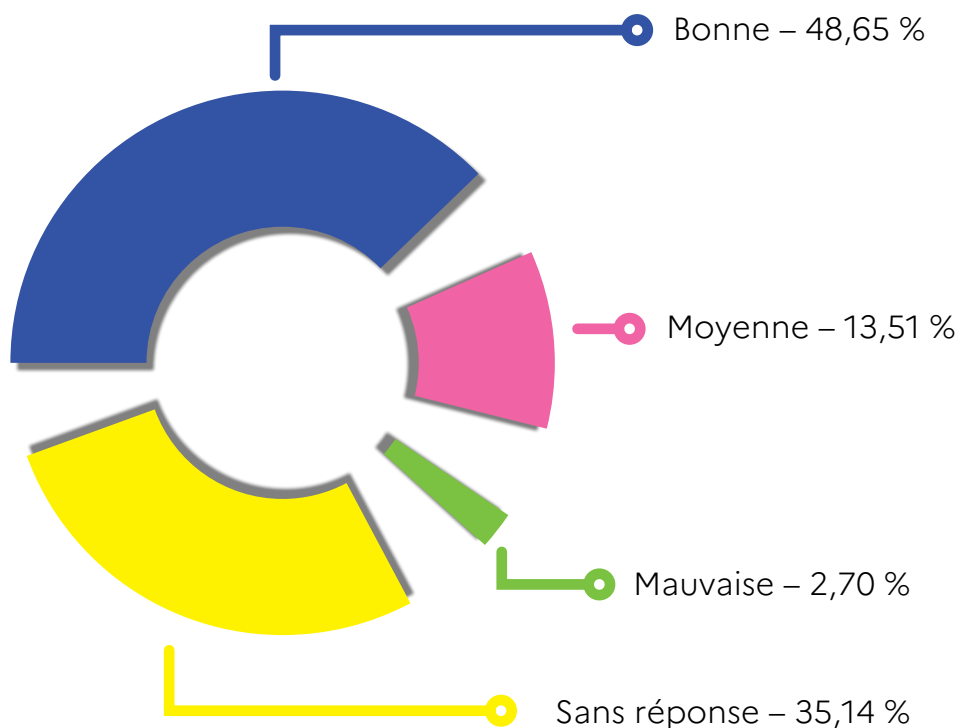
En ce qui concerne la connaissance des actions portées par les autres structures sur un même QPV, les associations sont seulement 22% à dire en avoir connaissance, ce qui implique plusieurs remarques :

- Y-a-il suffisamment de temps d'échange d'information et de concertation dans les QPV pour permettre l'interconnaissance des associations ?
- Comment mieux faire circuler l'information entre les structures ?
- Quels leviers actionner pour une articulation et une complémentarité des actions sur un même quartier et à l'échelle de la Ville ?
- Comment sortir de l'isolement les associations d'un territoire ?

Remarques des porteurs de projet sur la procédure d'appel à projet :

- délai trop long entre le dépôt des dossiers et le retour des commissions d'attribution ;
- la période de dépôt est courte ;
- le cadre du dossier oblige à être trop synthétique et ne permet pas de bien développer les points importants ;
- mauvaise connaissance de la procédure ;
- grande amélioration dans la procédure qui pourrait être encore allégée ;
- l'appel à projet est très clair, mais il serait intéressant que nous puissions échanger sur les projets présentés et ce à 2 niveaux :

COMMENT TROUVEZ-VOUS LA PROCÉDURE ANNUELLE D'APPEL À PROJET ?



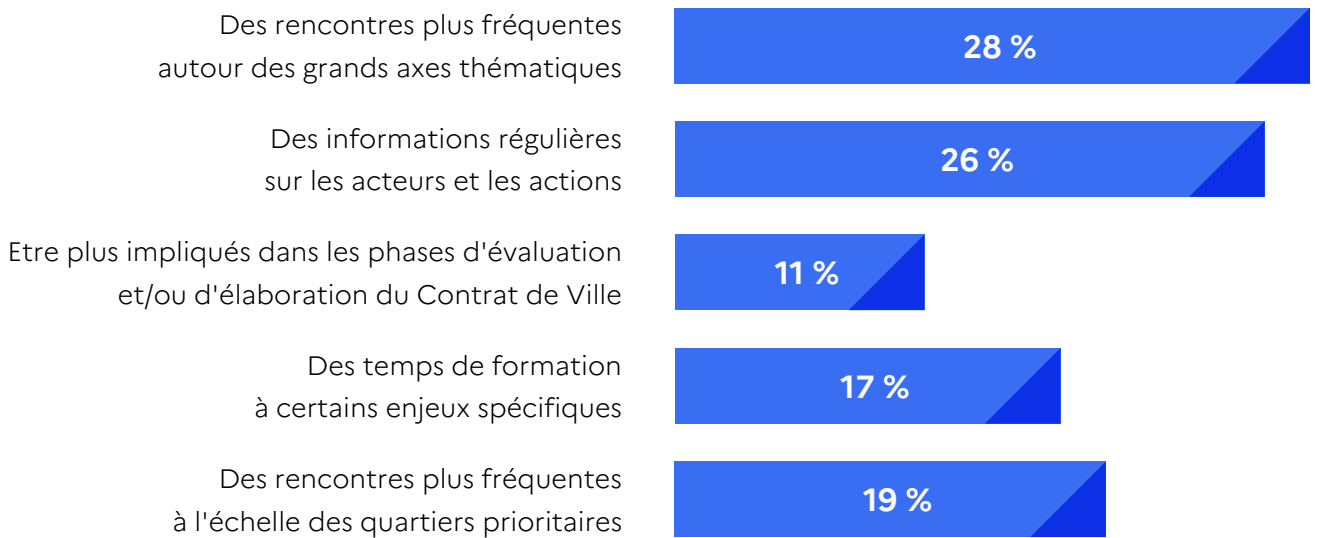
1. avec les responsables de l'instruction des dossiers ;

2. avec l'ensemble des acteurs concernés par un thème donné, par exemple le sport, la santé, l'éducation.

Ces échanges pourraient donner lieu à un financement par consortium peut-être plus efficace dans certains cas qu'un financement "à la structure".



QUE SOUHAITERIEZ-VOUS EN MATIÈRE D'ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE ?



Il ressort largement une demande de temps d'échange plus fréquents autour des thématiques transversales du Contrat de Ville (28%) ainsi que la circulation de l'information entre les acteurs de la politique de la Ville (26 %).

Cette demande a également été largement évoquée dans le cadre du séminaire du 6 mai 2022 comme un axe d'amélioration fort afin de s'adapter aux besoins et aux demandes des publics.



AXE 4 - L'IMPACT DU CONTRAT DE VILLE POUR LES ASSOCIATIONS

Nous avons fait le choix de retranscrire les remarques des associations.

LE CONTRAT DE VILLE A PERMIS

DE PÉRENNISER ET DE FAIRE ÉVOLUER DES ACTIONS EXISTANTES POUR

26 %

des associations

- un salarié dédié aux problématiques des quartiers prioritaires, avec des actions concrètes auprès du public cible.
- Développer de nouvelles actions en en pérenniser et en faire évoluer. Projet de prévention en direction de la jeunesse; lutter contre l'isolement
- des adultes et seniors; accès aux loisirs et à la culture des publics familles, adultes, seniors.
- Aides financières aux licences.
- Création de TouteSport, les permanences juridiques et emploi.

DE DÉVELOPPER DES NOUVELLES ACTIONS POUR

29 %

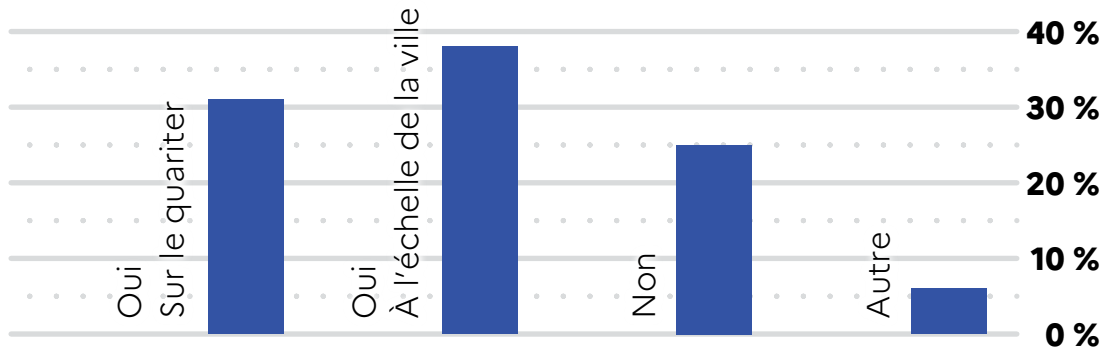
des associations

- Pérennisation du CLAS et de projets existants (Fêtes de quartier et de l'automne), et développement de manifestations ouvertes au public (goûters solidaires, après-midi festifs et solidaires...) qui se sont transformées dans le concept global "Les 4 saisons de la MQCV".
- Créations : Les jardins solidaires du Faubourg, Belfort et moi, Mon Territoire et moi, Ma République et moi, Partage la cuisine de ton pays, Couture et culture, Mobilisation en beauté pour l'emploi...
- Développement d'un jardin partagé.
- Développer les compétences relationnelles chez les habitants des QPV tant d'un point de vue de la maîtrise de la langue que des codes et savoir être à développer.
- Inclusion socio-numérique.
- Travail avec une école sur un quartier prioritaire.
- Développement de la pratique d'activités physiques ou sportives au service de l'éducation, du bien-être, de la santé, du vivre ensemble et de l'insertion professionnelle.
- Accompagnement individualisé des publics les plus éloignés de l'emploi.

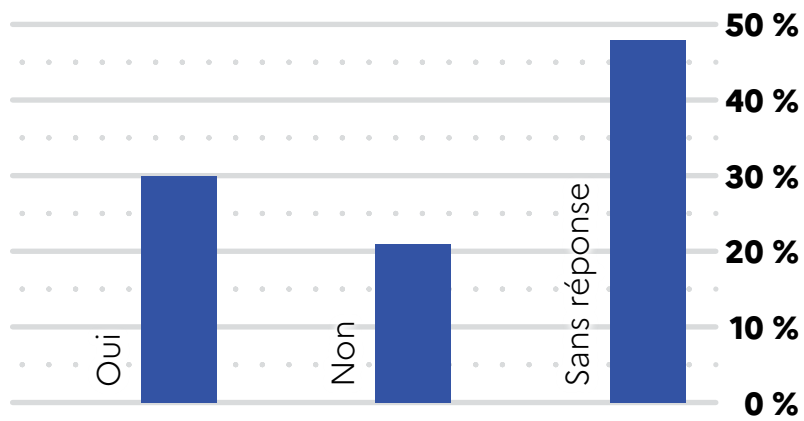




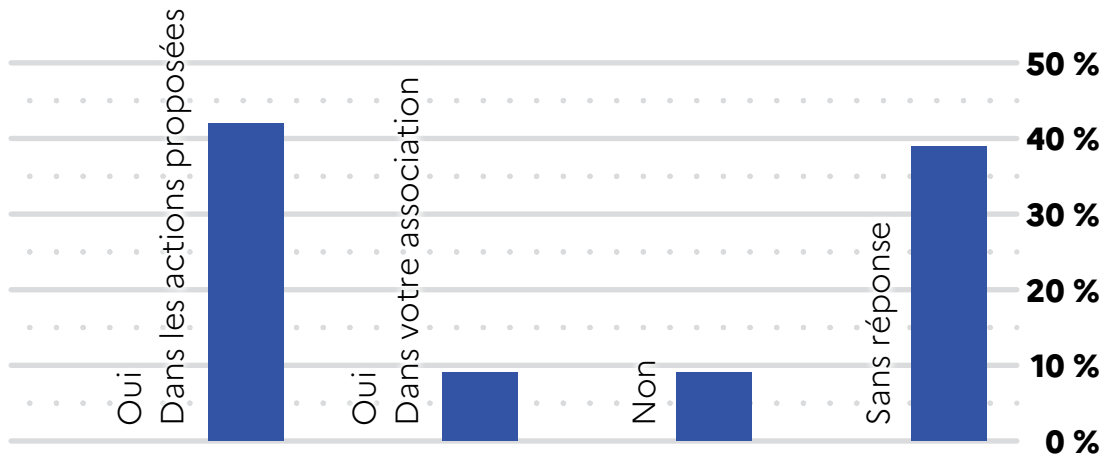
**LE CONTRAT DE VILLE A-T-IL PERMIS DE CRÉER
DE NOUVEAUX PARTENARIATS AVEC D'AUTRES ACTEURS ?**



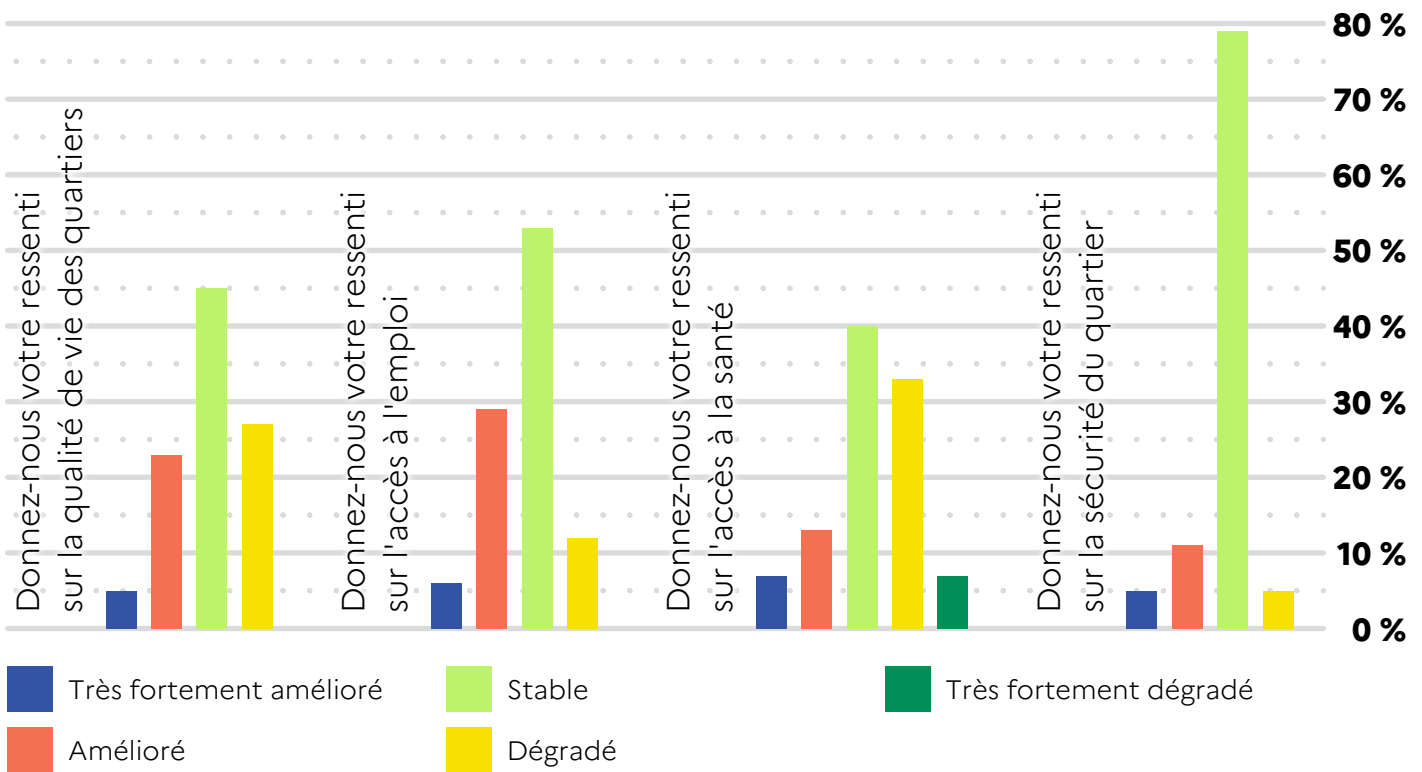
**LE CONTRAT DE VILLE A-T-IL CRÉÉ
UNE DYNAMIQUE SUR LE QUARTIER ?**



**LE CONTRAT DE VILLE A-T-IL PERMIS
LA PARTICIPATION, L'IMPLICATION DES HABITANTS ?**

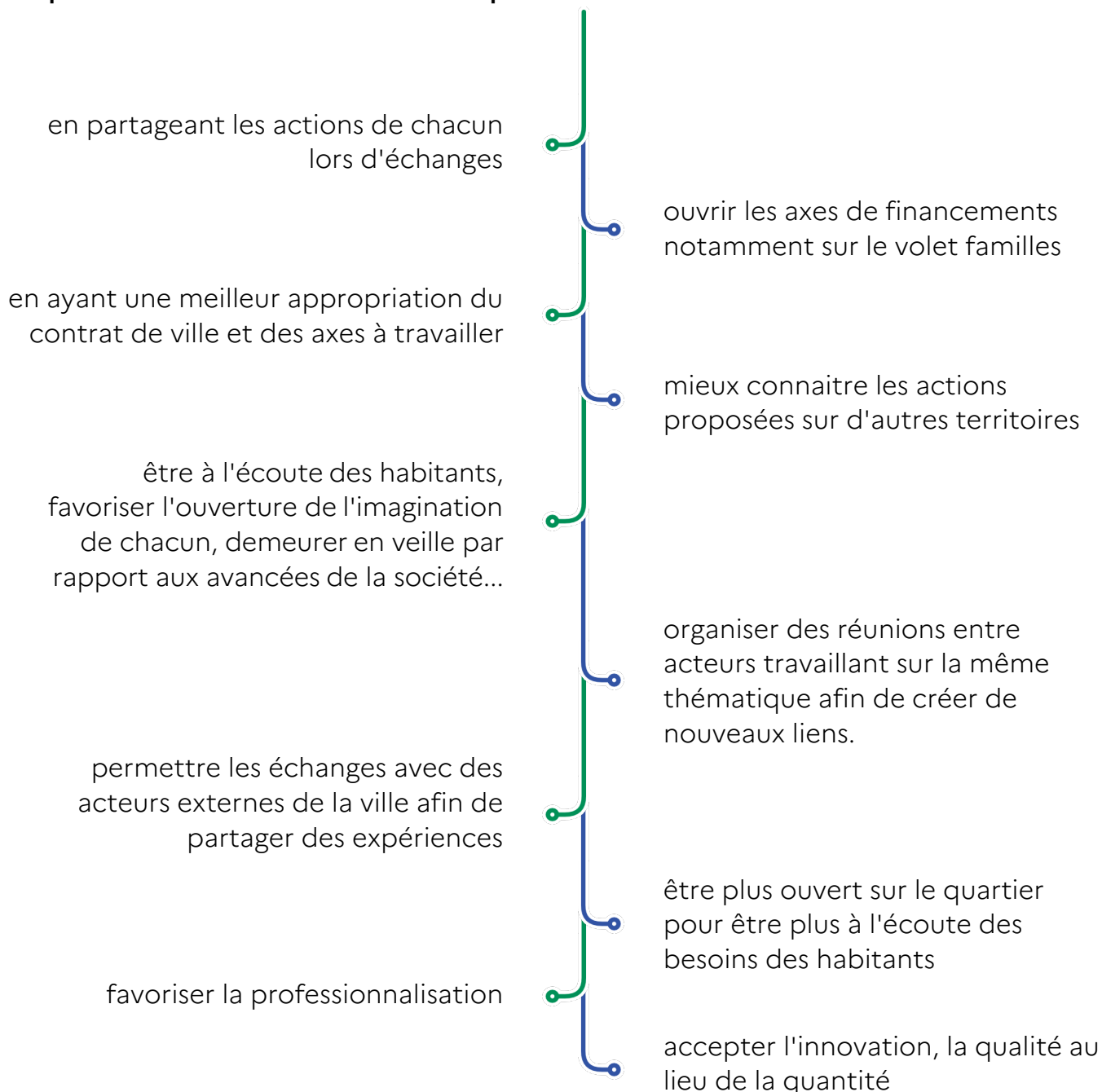


**LE RESENTI DES PORTEURS DE PROJET SUR LA QUALITÉ DE VIE
DES QUARTIERS, L'ACCÈS À L'EMPLOI, L'ACCÈS À LA SANTÉ,
LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER**



Des pistes pour l'avenir : Paroles d'associations

Comment permettre plus d'innovation et d'expérimentation ?



Comment mieux répondre aux demandes & besoins des habitants ?

en étant à l'écoute de leurs souhaits		chaque structure devrait alimenter régulièrement son diagnostic
échanges et partenariat entre les acteurs du territoire		aller à leur rencontre ; être à leur écoute ; favoriser la mixité sociale et ouvrir leur univers
questionner les habitants, solliciter directement les habitants sur leurs besoins et leurs attentes.		répondre aux précédentes demandes correctement
en étant présent sur le long terme		renforcer un partenariat réel dans une logique de complémentarité

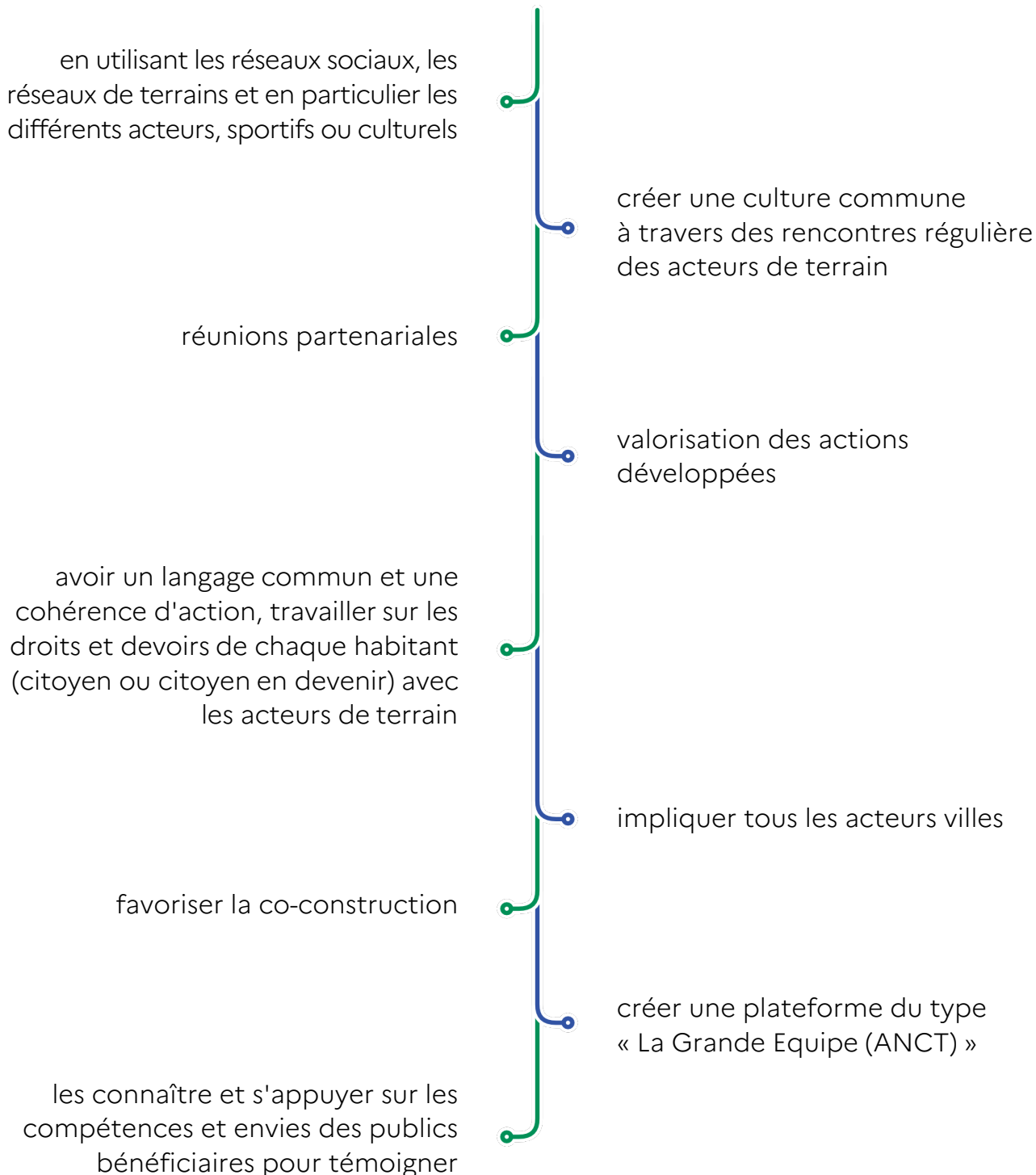
Comment mieux impliquer, faire participer les habitants ?

en mettant en place des actions au cœur de la cité		réunir les partenaires sur chaque territoire
implication dans les instances de décision		aller à leur rencontre, être à leur écoute, encourager la prise d'initiative, encourager leurs talents et compétences et y faire appel
en agissant sur la proximité des actions, sur la qualité des actions, et en mettant en valeur les habitants		réussir sa communication par le réseau local associatif
construire les actions avec les habitants et les acteurs de terrain		se donner les moyens de mener des évaluations qualitatives des actions pour une adaptation continue des projets





Comment diffuser les bonnes pratiques sur l'ensemble des QPV, voir à l'échelle de la Ville ?



Quels sont les enjeux pour vous dans la perspective d'un nouveau contrat de ville ?

continuer à intégrer un maximum de jeunes stagiaires dans notre structure, afin de continuer à les accompagner vers un demain positif

de pouvoir connaître les besoins et adapter nos offres

créer des groupes de développement projets sur les quartiers prioritaires afin de créer de la transversalité et du partenariat entre les actions (éviter les "doublons", mutualiser les moyens...)

favoriser le lien social (lutter contre l'isolement des publics adultes et seniors), accès à l'emploi, recours aux aides, soutien à la parentalité, accès aux loisirs et à la culture (avec aide aux séjours)

axes de financements en réelle adéquation avec les besoins de chaque territoire

échanges avec les acteurs de terrain concernés par le CVUG (Centres Sociaux, associations locales) pour définir les besoins spécifiques sur les territoires

travailler sur le calendrier des notifications de financement pour que les structures puissent engager les projets en début d'année sans prise de risque (coordonner avec la CAF également)



proposer de nouvelles actions, pour que les habitants s'investissent plus dans la vie/évolution de leur quartier

développer le mieux vivre ensemble, participer à l'intégration active, d'un point de vue social et économique, des habitants des quartiers

pour améliorer la forme physique, la santé (prévention, accompagnement, restructuration), l'équilibre psychologique (bien-être, confiance en soi, relation à l'autre) dans les parcours "vivre ensemble" (inclusion et insertion professionnelle), dans les actions "famille", éducatives et au bénéfice du public féminin

développer la zone d'influence de l'association, développer les partenariats, développer la mixité sociale, intergénérationnelle, géographique... pour faire davantage société et pour mieux encore participer à l'attractivité de la ville

permettre aux jeunes associations d'accéder à la formation, et implication de la jeune génération dans l'engagement associatif

faire en sorte que l'activité physique ou sportive soit systématiquement utilisée (pour ses valeurs)

l'enjeu est de pérenniser les actions existantes et qui fonctionnent au lieu de solliciter des projets innovants mais ponctuels



Évaluation du Contrat de Ville Unique et Global

Septembre 2022

Annexe 1 : Les Portraits des Quartiers Politique de la Ville par l'AUTB

Annexe 2 : Carte des Centres sociaux et des Maisons de quartier

Rédaction & Conception :

 Préfecture du Territoire de Belfort
Grand Belfort Communauté d'Agglomération

 **Avec le soutien de** Trajectoire Ressources

Retrouvez-nous sur :



@prefet90
@grandbelfort



@prefet_90
@grandbelfort



@prefet90
@agglograndbelfort



www.territoire-de-belfort.gouv.fr
www.grandbelfort.fr



Préfecture du Territoire de Belfort
1 rue Bartholdi
90 020 BELFORT

Grand Belfort
Place d'armes
90 020 BELFORT